

Envoyé en préfecture le 08 juillet 2024
Reçu en préfecture le 08 juillet 2024
Publié le 08 juillet 2024



SICED
BRESSE NORD

Terre de tri

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



391 rue des Autelins 71310 Serley • Tel : 03 85 76 98 45 • mail : contact@sicedbressenord.fr



www.siced-bresse-nord.fr



SICED BRESSE NORD

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
1ère PARTIE : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	4
1- DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
1.1 Le territoire du SICED BRESSE NORD.....	4
1.2 L'organisation du Service Public.....	6
1.3 La collecte des déchets provenant des ménages.....	8
1.3.1 <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles</i>	8
1.3.2 <i>La collecte des emballages ménagers recyclables</i>	15
1.3.3 <i>La collecte en points d'apport volontaire : verre et papiers/journaux magazines</i>	23
1.3.4 <i>La collecte en déchèteries</i>	29
1.3.5 <i>Collectes spécifiques</i>	40
1.4 Evolution des collectes.....	42
1.5 Les destinations des déchets ménagers et assimilés collectés.....	43
1.5.1 <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)</i>	43
1.5.2 <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	44
1.5.3 <i>Modalités d'exploitation des activités</i>	45
1.5.4 <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	46
1.5.5 <i>Evolution de la valorisation</i>	48
1.6 L'unité de transfert gérée par : SICED BRESSE NORD.....	48
1.6.1 <i>Unité de transfert</i>	48
1.6.2 <i>Tonnages traités</i>	48
2- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	49
2.1 Le compte administratif 2023.....	49
2.2 La matrice 2023.....	51
2.3 Les coûts aidés HT 2023 par habitant.....	52
2.4 Les tarifs 2023 des différentes prestations.....	52
2.5 Les tarifs des rachats matières 2023.....	53
2.6 Les tarifs 2023 des différentes prestations du SICED.....	54
3- LA PREVENTION DES DECHETS.....	57
3.1 Les actions réalisées en 2023.....	57
3.2 La sensibilisation à la prévention des déchets.....	58
3.3 Le réemploi.....	60
3.4 Le gaspillage alimentaire.....	60
3.5 Le compostage domestique.....	60
3.6 Les actions menées dans le cadre du contrat d'objectifs CITEO.....	60
3.7 Les actions menées dans le cadre des dépôts sauvages.....	60
4- GLOSSAIRE.....	62

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décrets d'application n° 95-635 du 06 mai 1995 (eau potable et assainissement) et n°2000-404 du 11 mai 2000 (déchets ménagers)

Objectif :

Objectif de transparence et d'information vis-à-vis des usagers et des élus

Diffusion du rapport annuel :

Article L 5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

1. DES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DU SICED BRESSE NORD

SICED Bresse Nord : 46 communes de Saône-et-Loire adhérentes et 30 289 habitants

(Population 2023 - source INSEE)

Surface : 730 km²- Densité : 41,5 hab/km²

Collectivités adhérentes :

Collectivités adhérentes	Populations	Dates d'adhésion
Allériot	1 187	01/12/2001
Authumes	287	09/07/1981
Baudrières	991	16/01/1984
Beauvernois	107	09/07/1981
Bellevesvre	297	09/07/1981
Bosjean	296	09/07/1981
Bouhans	183	09/07/1981
Damerey	568	01/12/2001
Dampierre-en-Bresse	175	09/07/1981
Devrouze	322	09/07/1981
Diconne	360	09/07/1981
Frangy-en-Bresse	675	09/07/1981
Fretterans	298	09/07/1981
Guerfand	218	17/06/1982
Juif	248	09/07/1981
L'Abergement-Sainte-Colombe	1 261	09/07/1981
La Chapelle-Saint-Sauveur	663	09/07/1981
La Chaux	326	09/07/1981
La Racineuse	175	09/07/1981
Lays-sur-le-Doubs	157	16/01/1984
Le Planois	89	09/07/1981
Le Tartre	116	09/07/1981
Lessard-en-Bresse	560	09/07/1981
Mervans	1 527	09/07/1981
Montcoy	256	09/02/1982
Montjay	204	09/07/1981
Mouthier-en-Bresse	417	09/07/1981
Ouroux-sur-Saône	3 180	11/12/1986
Pierre-de-Bresse	1 971	09/07/1981
Pourlans	218	09/07/1981
Saint-Bonnet-en-Bresse	492	09/07/1981
Saint-Christophe-en-Bresse	1 071	09/07/1981
Saint-Étienne-en-Bresse	805	09/07/1981
Saint-Germain-du-Bois	1 931	09/07/1981
Saint-Germain-du-Plain	2 364	09/07/1981
Saint-Martin-en-Bresse	1 980	09/07/1981
Saint-Maurice-en-Rivière	533	14/11/1997

Sens-sur-Seille	429	09/07/1981
Serley	612	09/07/1981
Serrigny-en-Bresse	192	09/07/1981
Simard	1 195	09/07/1981
Thurey	442	09/07/1981
Torpes	379	09/07/1981
Tronchy	247	09/07/1981
Vérissey	58	09/07/1981
Villegaudin	227	11/12/1986
TOTAL	30 289	

Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité :

Communes clientes	Populations	Services
Bey	888	Déchèterie de Saint-Martin-en-Bresse
Charette-Varennes	459	Déchèterie de Pierre-de-Bresse
Saint-Didier-en-Bresse	198	Déchèterie de Saint-Martin-en-Bresse
TOTAL	1 545	

1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Les compétences collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, collectes sélectives et déchèteries sont exercées en régie.

La compétence traitement a été déléguée depuis 2003 au Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement Nord Est 71 qui assure l'exploitation du centre d'enfouissement technique de classe 2 de Chagny, dans lequel sont transférés pour traitement les ordures ménagères résiduelles et les déchets non recyclables du SICED. Depuis 2015, une usine de méthanisation (ECOCEA) permet de séparer la part fermentescible et de la valoriser en compost.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	x	09/07/1981			
Déchèteries	x	01/01/1993			
Collectes sélectives	x	01/01/1997			
Traitement			x	28/03/2003	SMET 71

Règlement de collecte :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SICED Bresse Nord s'est doté d'un règlement de collecte reprenant les nouvelles dispositions organisationnelles. Rédigé par un comité de pilotage composé d'élus et approuvé par le Comité syndical dans sa séance du 7 décembre 2022, ce document précise en détail l'ensemble des conditions et modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. Ce règlement s'impose à tout usager du service public de collecte des déchets.



Autorisations administratives, agréments et certifications :

	Nom de l'Organisme	Date de début
EMBALLAGES	CITEO emballages	01/01/2018
PAPIERS	CITEO Papier	01/01/2018
DEEE	ECO SYSTEM	09/04/2015
LAMPES USAGEES	ECO SYSTEM	08/04/2013
MEUBLES	ECO MAISON	31/03/2014
TEXTILES	ECO TLC / REFASHION	24/02/2020
PILES	COREPILE	08/01/2004
DDS	ECO DDS	01/06/2019

1.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

30 289 habitants desservis
3 118 tonnes collectées soit 103 kg/habitant desservi
Ratios données régionales 2021 : 188 kg/hab
Objectif loi AGEC pour 2031 : 142 kg/hab



Données OMR issues du rapport ODEC 2023



Evolution 2022/2023 :

- 2 032 tonnes

- 39,46 %

2022 : 170 kg/hab

2023 : 103 kg/hab

1.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte porte à porte	30 289	30 289	100 %	0	3 118	103

1.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des OMR est réalisée en régie par le SICED avec 5 équipages quotidiens composés d'un chauffeur et d'un ripeur.

Elle s'effectue en PAP sur 5 tournées assurées chaque jour ouvré des semaines impaires (100 % de la population desservie).

Les camions BOM ont été équipés d'un système embarqué de géolocalisation afin d'optimiser les tournées en temps et en coûts de fonctionnement et permettre à tout chauffeur novice de remplacer au pied levé son collègue sur une tournée.



Les 11 communes qui restaient en point de regroupement sont passées en PAP au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023.

Les communes de Dampierre-en-Bresse, La Racineuse, Mouthier-en-Bresse, Sens-sur-Seille, Serley, et Torpes sont passées en PAP au 1^{er} janvier 2023.

Les communes de Bosjean, Bouhans, La Chaux, Le Planois et Montjay sont passées en PAP au 1^{er} juillet 2023.

Points de regroupement :

Population concernée par ce type de collecte : 0 % au 01/07/2023

Fréquence principale de collecte :

Afin de rationaliser et d'optimiser les coûts de collecte, le SICED a revu les fréquences de collecte au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Principe : une fois tous les 15 jours (C 0.5),
- Exception : une fois par semaine pour certains gros producteurs identifiés sous conventionnement (C 1).

Conteneurisation :

Les foyers des 46 communes adhérentes au SICED ont reçu un bac à bouchon gris pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Le marché de fourniture et de livraison de ces bacs a été confié à la Société ESE France située à Chalon-sur-Saône. La société ESE a organisé une importante campagne de distribution qui s'est tenue sur 28 jours entre le 6 juin et le 13 juillet 2023. Les services du SICED ont depuis pris le relais avec un service de livraison à domicile organisé en régie.



Au total, 13 569 bacs gris ont été livrés par la Société ESE et 2 656 par le SICED en 2023.

Par commune, cela représente :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	Total général
ABERGEMENT SAINTE COLOMBE	520	13		2	535
ALLERIOT	523	11	1	3	538
AUTHUMES	166	2		2	170
BAUDRIERES	504	8		3	515
BEAUVENOIS	67	2		2	71
BELLEVESVRE	204	3		4	211
BOSJEAN	219				219
BOUHANS	122	1		1	124
DAMEREY	262	9	1	1	273
DAMPIERRE EN BRESSE	112	1			113
DEVROUZE	174	6	2	2	184
DICONNE	198	6		1	205
FRANGY EN BRESSE	404	6		2	412
FRETTERANS	167	2		1	170
GUERFAND	93	4			97
JUIF	151	6			157

LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR	443	13		6	462
LA CHAUX	183	8		1	192
LA RACINEUSE	104			1	105
LAYS SUR LE DOUBS	116	1			117
LE PLANOIS	74	1			75
LE TARTRE	71	1		1	73
LESSARD EN BRESSE	284	4			288
MERVANS	765	24		11	800
MONTCOY	113	1			114
MONTJAY	141	11		2	154
MOUTHIER EN BRESSE	296	3			299
OUROUX SUR SAONE	1 531	33		6	1 570
PIERRE DE BRESSE	981	45	1	35	1 062
POURLANS	127	2			129
SAINT BONNET EN BRESSE	335	5		3	343
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	498	7		5	510
SAINT ETIENNE EN BRESSE	387	7		2	396
SAINT GERMAIN DU BOIS	1 204	36	1	18	1 259
SAINT GERMAIN DU PLAIN	1 004	21		8	1 033
SAINT MARTIN EN BRESSE	873	32	1	14	920
SAINT MAURICE EN RIVIERE	260	5			265
SAINT USUGE	2				2
SENS SUR SEILLE	232			1	233
SERLEY	334	4			338
SERRIGNY EN BRESSE	85	3		1	89
SIMARD	595	15	1	10	621
THUREY	250	5		2	257
TORPES	263			1	264
TRONCHY	129			2	131
VERISSEY	32				32
VILLEGAUDIN	94	2		2	98
Total général	15 692	369	8	156	16 225

Conventions « Redevance spéciale » :

Au cours de l'année 2023, 93 conventions « redevance spéciale » ont été conclues avec les administrations et les professionnels gros producteurs de déchets du territoire afin d'organiser, moyennant le paiement d'une redevance :

- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers dont le producteur n'est pas un ménage qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés sans sujétion technique particulière,
- l'élimination des déchets assimilés dont le producteur n'est pas un ménage qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être éliminés sans sujétion technique particulière.

Sur l'année 2023, ce sont ainsi 1 039 380 litres d'OMR qui ont été pris en charge par le service dans le cadre de ces conventions, pour montant total de redevances perçues de 89 876,06 €.

Jours de collecte				
		 semaines impaires	 semaines paires	
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allériot	Authumes	Abergement-	Bosjean	Baudrières
Damerey	Beauvernois	St-Colombe	Diconne	Devrouze
Dampierre-	Bouhans	Lessard-en-Bresse	Frangy-en-Bresse	Juif
en-Bresse	Bellevesvre	Ouroux-sur-Saône	La Chapelle-	St-Etienne-
Guerfand	Fretterans	St-Christophe-	St-Sauveur	en-Bresse
La racineuse	Lays-sur-	en-Bresse	La Chaux	St-Germain-du-
Montcoy	le-Doubs	Thurey	Le Planois	Plain
Serrigny-	Montjay	Tronchy	Le Tartre	Simard
en-Bresse	Mouthier-		Mervans	Verissey
St-Bonnet-	en-Bresse		Sens-sur-Seille	
en-Bresse	Pierre-		(autres rues)	
St-Martin-	de-Bresse		Serley (Mont, Crêt,	
en-bresse	Pourlans		Rt St Germain du Bois)	
St-Maurice-	Sens-sur-Seille		St-Germain-du-	
en-Rivière	(Corbière, Condé)		Bois (Bourg)	
Villegaudin	Serley (autres rues)		Torpes (rues	
	St-Germain-du-		Dombe, Neuillons,	
	Bois (hors bourg)		Tenaudins, Cretey,	
	Torpes (autres		Millet, Charron, Bas	
	rues + 1 et 1B rue		d'Utre, Moulin (sauf	
	du Moulin)		1 et 1B), Revoux)	

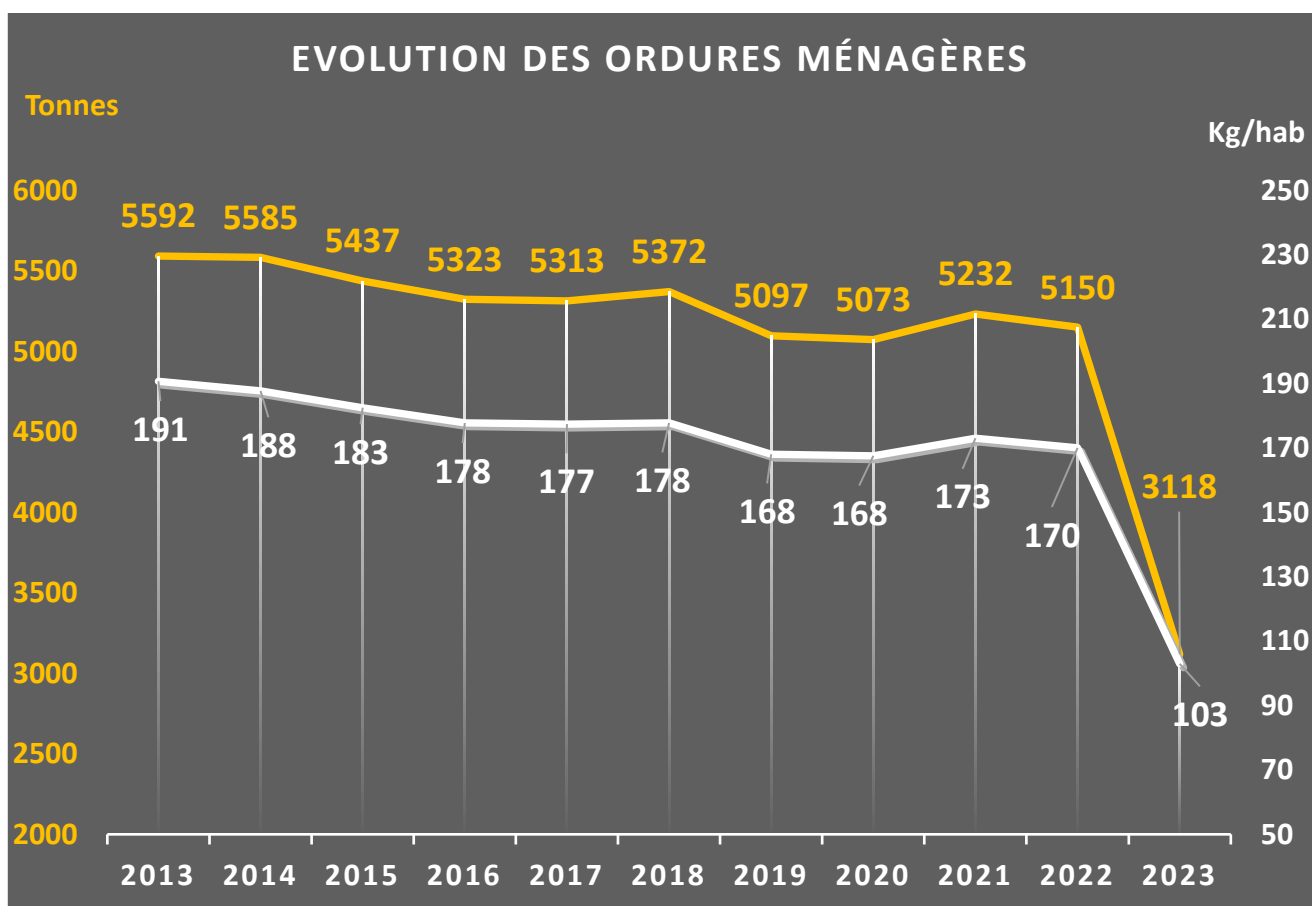


Collecte des jours fériés :

Elle est réalisée :

- soit le samedi précédant le jour férié pour les communes qui sont habituellement collectées les lundis, mardis et mercredis,
- soit le samedi suivant le jour férié si les communes sont habituellement collectées les jeudis ou vendredis.

1.3.1.3 Informations complémentaires



2 032 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en moins sur l'année 2023 par rapport à 2022. La quantité d'OMR collectée a diminué de -39,46 %. Cela représente une économie de coût de traitement de 136 537.19 € TTC et de TGAP de 61 602.11 € TTC.

Chaque jour les véhicules de collecte déchargent les déchets collectés dans deux semi-remorques à fond-mouvant au quai de transfert de Dampierre-en-Bresse.



Les ordures ménagères sont ensuite acheminées par camion en semi-remorque jusqu'à Chagny pour être valorisées par l'usine de méthanisation/compostage et traitées par enfouissement dans l'installation de stockage des déchets non-dangereux gérée par le SMET 71.



1.3.2 La collecte des emballages ménagers recyclables

30 289 habitants desservis
1 424 tonnes collectées soit 47 kg/habitant desservi

Ratio données régionales 2021 : 46 kg/hab

Objectif loi SRADET pour 2025 : 59 kg/hab



Données EMB + PAPIER issues du rapport ODEC 2023

Nota : PAPIER = 15 kg/hab.



Evolution 2022/2023 :

+ 583 tonnes

+ 40,90 %

2022 : 28 kg/hab

2023 : 47 kg/hab

1.3.2.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte porte à porte	30 289	30 289	100 %	0	1 424	47

1.3.2.2 Organisation de la collecte

Pour répondre aux orientations de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, le SICED a simplifié et harmonisé ses consignes de tri des déchets d'emballages et des papiers depuis le 1^{er} janvier 2023.

Depuis cette date, tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri, ce qui a généré l'arrivée de nouveaux emballages à trier : films plastiques, sachets, pots, gourdes, barquettes, tubes, plaquettes de médicaments, etc.

Le SICED a modifié son schéma de collecte au 1^{er} janvier 2023 pour retenir le schéma « emballages / papiers » en lieu et place du schéma « flux fibreux / non fibreux ».

La collecte des emballages recyclables est réalisée en régie par le SICED avec 5 équipages quotidiens composés d'un chauffeur et d'un ripeur.

Elle s'effectue en PAP sur 5 tournées assurées chaque jour ouvré des semaines paires (100 % de la population desservie).

Les 11 communes qui restaient en point de regroupement sont passées en PAP au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023.

Les communes de Dampierre-en-Bresse, La Racineuse, Mouthier-en-Bresse, Sens-sur-Seille, Serley, et Torpes sont passées en PAP au 1^{er} janvier 2023.

Les communes de Bosjean, Bouhans, La Chau, Le Planois et Montjay sont passées en PAP au 1^{er} juillet 2023.

Points de regroupement :

Population concernée par ce type de collecte : 0 % au 01/07/2023

Fréquence principale de collecte :

Afin de rationaliser et d'optimiser les coûts de collecte, le SICED a revu les fréquences de collecte au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- Principe : une fois tous les 15 jours (C 0.5),
- Exception : une fois par semaine pour certains gros producteurs identifiés sous conventionnement (C 1).

Conteneurisation :

A noter qu'en attendant la livraison des bacs à bouchon jaune, les foyers ont été dotés de sacs jaunes avec l'aide logistique des communes du territoire qui ont distribué les rouleaux de 40 sacs de 50 litres à leurs administrés.

Les foyers des 46 communes adhérentes au SICED ont reçu un bac à bouchon jaune pour la collecte des emballages recyclables. Le marché de fourniture et de livraison de ces bacs a été confié à la Société ESE France située à Chalon-sur-Saône. La société ESE a organisé une importante campagne de distribution qui s'est tenue sur 28 jours du 6 juin au 13 juillet 2023. Les services du SICED ont depuis pris le relais avec un service de livraison organisé en régie.

Au total, 14 550 bacs à bouchon jaune ont été livrés par la Société ESE et 1 924 par le SICED en 2023.

Par commune, cela représente :

	180 Litres	240 Litres	360 Litres	660 Litres	770 Litres	Total général
ABERGEMENT SAINTE COLOMBE		495	41	6		542
ALLERHOT		503	30	3		536
AUTHUMES		159	8	2		169
BAUDRIERES	1	483	35	5		523
BEAUVERNOIS		66	4	3		73
BELLEVESVRE	1	200	6	6		212
BOSJEAN		214	6			220
BOUHANS		118	4	2		124
DAMEREY		250	21	3		274
DAMPIERRE EN BRESSE		122	3	1		126
DEVROUZE		172	12	3		187
DICONNE		193	14	3		210
FRANGY EN BRESSE		397	17	4		418
FRETTERANS		163	6	1		170
GUERFAND		85	14			99
JUIF		146	11	3		160
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR		433	20	7		460
LA CHAUX		175	14	2		191
LA RACINEUSE		100		1		101
LAYS SUR LE DOUBS		115	2	1		118
LE PLANOIS		73	2			75
LE TARTRE		71	1	2		74
LESSARD EN BRESSE		274	13	3		290
MERVANS		749	53	19		821
MONTCOY		111	5			116
MONTJAY		138	5	7		150
MOUTHIER EN BRESSE		297	16	2		315
OUROUX SUR SAONE		1 474	92	15	1	1 582
PIERRE DE BRESSE		957	67	53	11	1 088
POURLANS		126	5			131
SAINT BONNET EN BRESSE		329	12	3		344
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE		495	16	7		518
SAINT ETIENNE EN BRESSE		368	27	7		402
SAINT GERMAIN DU BOIS		1 185	56	31	1	1 273
SAINT GERMAIN DU PLAIN		981	57	18		1 056
SAINT MARTIN EN BRESSE		852	51	20	1	924
SAINT MAURICE EN RIVIERE		251	13	1		265
SAINT USUGE		2				2
SENS SUR SEILLE		229	11	4		244
SERLEY	2	326	25	3		354
SERRIGNY EN BRESSE		78	9	3		90
SIMARD		580	32	18	2	632

THUREY		249	12	2		263
TORPES		273	7	6		286
TRONCHY		128	1	3		132
VERISSEY		31		1		32
VILLEGAUDIN		91	5	2		98
Total général	4	15 307	861	286	16	16 474

Cette opération de conteneurisation de l'ensemble des foyers du territoire du SICED avec un conteneur à bouchon jaune destiné à recevoir les emballages avec extension des consignes de tri a obtenu le soutien financier de CITEO dans le cadre d'un appel à projet pour un montant de 267 174,00 €.

Jours de collecte par semaine :

CALENDRIER DE COLLECTES 2023



**Collecte des
Ordures Ménagères
les semaines
IMPAIRES**



**Collecte des
Emballages
Recyclables les
semaines PAIRES**



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Semaine 1	Semaine 5	Semaine 9	Semaine 14	Semaine 18 *	Semaine 23
Semaine 2	Semaine 6	Semaine 10	Semaine 15 *	Semaine 19 *	Semaine 24
Semaine 3	Semaine 7	Semaine 11	Semaine 16	Semaine 20 *	Semaine 25
Semaine 4	Semaine 8	Semaine 12	Semaine 17	Semaine 21	Semaine 26
		Semaine 13		Semaine 22 *	
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Semaine 27	Semaine 31	Semaine 36	Semaine 40	Semaine 44 *	Semaine 49
Semaine 28 *	Semaine 32	Semaine 37	Semaine 41	Semaine 45	Semaine 50
Semaine 29	Semaine 33 *	Semaine 38	Semaine 42	Semaine 46	Semaine 51
Semaine 30	Semaine 34	Semaine 39	Semaine 43	Semaine 47	Semaine 52 *
	Semaine 35			Semaine 48	

Jours fériés *

Collecte du lundi 10 avril avancée le samedi 08	Collecte du lundi 1er mai avancée le samedi 29 avril
Collecte du lundi 08 mai avancée le samedi 06	Collecte du jeudi 18 mai reportée le samedi 20
Collecte du mardi 15 août avancée le samedi 12	Collecte du lundi 29 mai avancée le samedi 27
	Collecte du vendredi 14 juillet reportée le samedi 15
	Collecte du mercredi 1er novembre avancée le samedi 28 octobre
	Collecte du lundi 25 décembre avancée le samedi 23

Collecte des jours fériés :

Elle est réalisée :

- soit le samedi précédant le jour férié pour les communes qui sont habituellement collectées les lundis, mardi et mercredi,
- soit le samedi suivant le jour férié si les communes sont habituellement collectées les jeudis ou vendredis.

1.3.2.3 Quantités après tri (avec refus de tri)

Ces données tiennent compte de la freinte, c'est-à-dire de la perte de matières en raison du process de tri. On peut l'estimer à 1,5% en moyenne.

	Exemples de déchets	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en acier	Canettes, conserves, flacons de sirop, bombes aérosol vides	92,15	30 289	3,04
Déchets d'emballage en aluminium	Canettes, barquettes, bombes aérosol vides	13,2	30 289	0,44
Déchets d'emballages pour liquide alimentaire ELA	Briques de lait, jus de fruits, soupes, gobelets de fast food, boîtes de "Pringles"	38,91	30 289	1,28
Déchets d'emballages ménagers recyclables EMR (cartonnettes)	Cartons à fibre brune, cartons imprimés, cartons gris, sacs en carton	199,07	30 289	6,57
Déchets d'emballages en films plastiques	Films de bouteilles d'eau, sacs de légumes congelés, paquets de pâtes, films emballages gâteaux, paquets de café	100,05	30 289	3,3
Flux en développement (barquettes)	Barquettes de jambon, viande, poisson, fromage	84,52	30 289	2,79
Déchets d'emballages en papier - gros magasin	Sacs craft, papiers de boucherie, papiers sulfurisés	278,94	30 289	9,21
Déchets d'emballages PE/PP	Pots de yaourts, barquettes alimentaires, gobelets plastiques	94,42	30 289	3,12
Déchets d'emballages PET clair	Bouteilles d'eau / soda, flacons liquide vaisselle, barquettes repas à emporter, barquettes fruits et légumes, pots de sauce	112,67	30 289	3,72
Refus de tri	Imbriqués, non emballages, non vidés, papiers souillés, DEEE, piles, produits organiques	374,88	30 289	12,38
TOTAL		1 389	30 289	46

1.3.2.4 Informations complémentaires

583 tonnes d’emballages recyclables ont été collectées en plus sur l’année 2023 par rapport à 2022. La quantité d’emballages collectés a augmenté de + 40,90 %.

Chaque jour, à l’issue des tournées, les 5 véhicules BOM se rendent jusqu’à Lons-le-Saunier au SYDOM du Jura et déchargent les déchets collectés dans un hangar couvert où les emballages entrent dans le circuit de tri.



Une fois triés et mis en balle, les repreneurs du SICED procèdent au retrait et à la vente des matières recyclables.

Ce qui ne peut pas être recyclé est incinéré sur le site du SYDOM.

Chaque mois, une caractérisation des déchets d’emballages est organisée par le SYDOM afin de déterminer la qualité du tri et le taux de refus des déchets qui ne sont pas des emballages recyclables. 2 agents du SICED ont participé à chacune de ces 12 caractérisations. Sur les 12 mois de l’année 2023, l’évolution de la qualité du tri a été remarquable :

Mois	Taux de refus de tri
Janvier	37,23%
Février	25,39%
Mars	30,67%
Avril	27,83%
Mai	54,69%
Juin	49,25%
Juillet	25,26%
Août	47,96%
Septembre	20,87%

Octobre	35%
Novembre	19,89%
Décembre	27,71%
Moyenne annuelle	33,48%

Rappel : taux moyen national 22,3% sur l'année 2021 (données CITEO)



En 2023, le SICED Bresse Nord a décidé de procéder au recrutement d'une ambassadrice de tri.

Cette ambassadrice du tri est chargée d'informer la population en ce qui concerne les bons gestes de tri de déchets recyclables et d'ordures ménagères afin d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés et valorisables et de diminuer la part des déchets enfouis.

Pour cela, elle mène une politique de communication de proximité en s'adressant à un public divers comme des particuliers, des écoles, des centres de loisirs, des professionnels, des gros producteurs, etc. Ses méthodes de communication sont variées : animation de stand, gestion d'une permanence téléphonique, porte-à-porte, participation à des réunions publiques, etc.

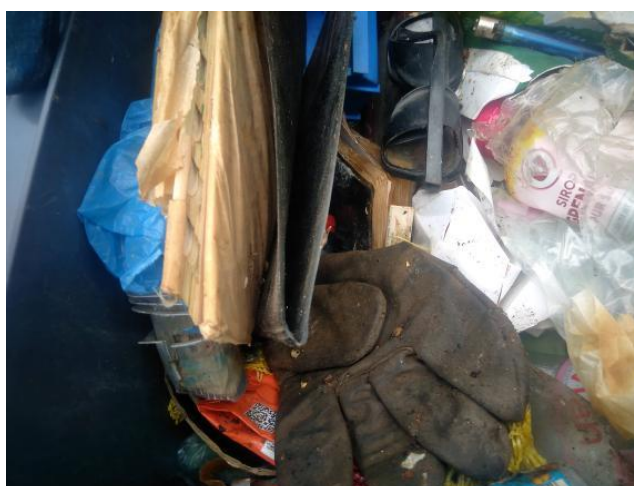
Depuis son arrivée en poste en février 2023, l'ambassadrice de tri a organisé ou participé à 24 animations ou manifestations au cours desquelles elle a sensibilisé 1 217 personnes aux bons gestes de tri de leurs déchets.

L'ambassadrice de tri participe également à la rédaction des guides de tri et des courriers d'information ou de rappel sur le tri.

Parallèlement à son rôle d'information, avec l'assistance des ripeurs, elle contrôle la qualité de la collecte des déchets dans le but de déceler les dysfonctionnements et les corriger. Lors de ces campagnes, elle est amenée à contrôler directement les bacs à bouchon gris ou jaune des usagers afin de vérifier la conformité avec les règles de tri. L'ambassadrice peut alors refuser la collecte du bac si le règlement de collecte ou les consignes de tri ne sont pas respectés.

Depuis son arrivée en poste en février 2023, l'ambassadrice de tri, accompagnée d'un ripeur, a mené sur le terrain de nombreuses campagnes de contrôle de bacs dans le bilan est le suivant :

	Contrôlés	Conformes	Avertissements	Non conformes
Emballages	1 248	1 044	101	103
OMR	1 604	1197	103	304
Total	2 852	2 241	204	407



1.3.3 La collecte en points d'apport volontaire : verre et papiers / journaux magazines

1 396 tonnes collectées de verre soit 46 kg/habitant desservi

Ratio données régionales 2021 : 42 kg/hab

Objectif SRADET pour 2025 : 40 kg/hab



Données VERRE issues du rapport ODEC 2023



Evolution 2022/2023 :

Verre

+ 32 tonnes

+ 2,29 %

2022 : 45,04 kg/hab

2023 : 46,10 kg/hab

442 tonnes collectées de papier / journaux magazines

soit 15 kg/habitant desservi

Ratio données régionales 2021 (emballages & papiers) : 46 kg/hab

Objectif SRADDET pour 2025 (emballages & papiers) : 59 kg/hab



Données EMB + PAPIER issues du rapport ODEC 2023

Nota : EMB = 47 kg/hab.



Evolution 2022/2023 :
Papiers, journaux et magazines
+ 3,99 tonnes
+ 0,90 %
2022 : 14,45 kg/hab
2023 : 14,58 kg/hab

1.3.3.1 Population desservie

	Population desservie			
	Totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	30 289	30 289	100%	0
Papier, journaux magazines	30 289	30 289	100%	0

La collecte en PAV dessert l'ensemble des habitants.

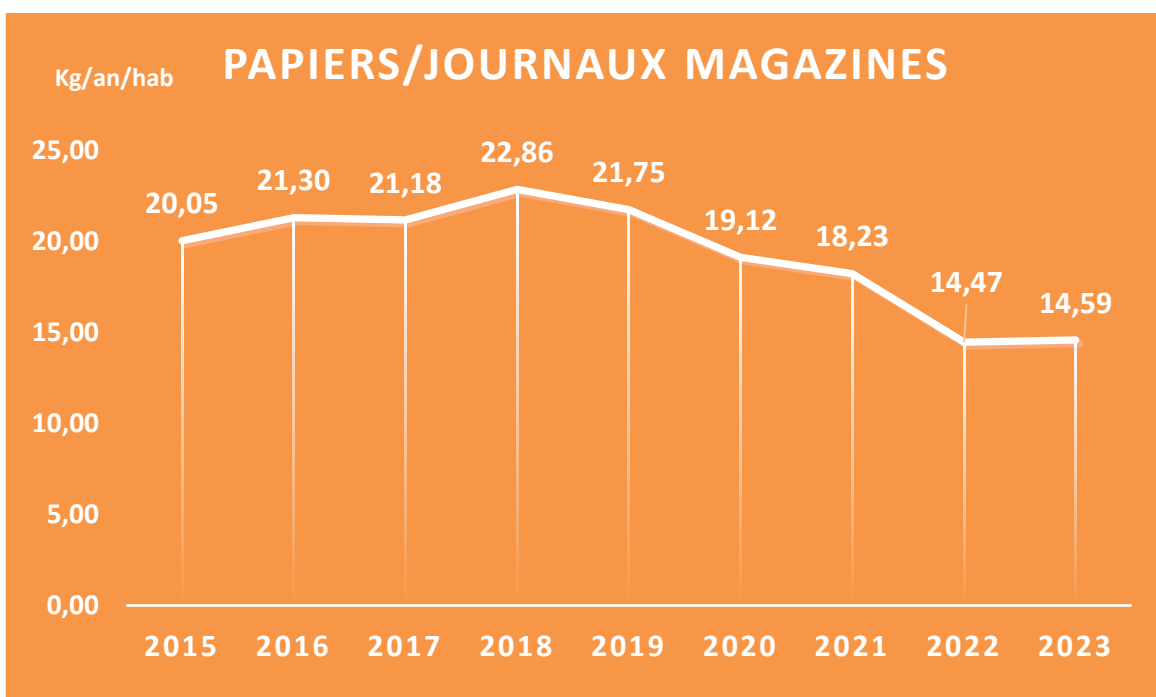
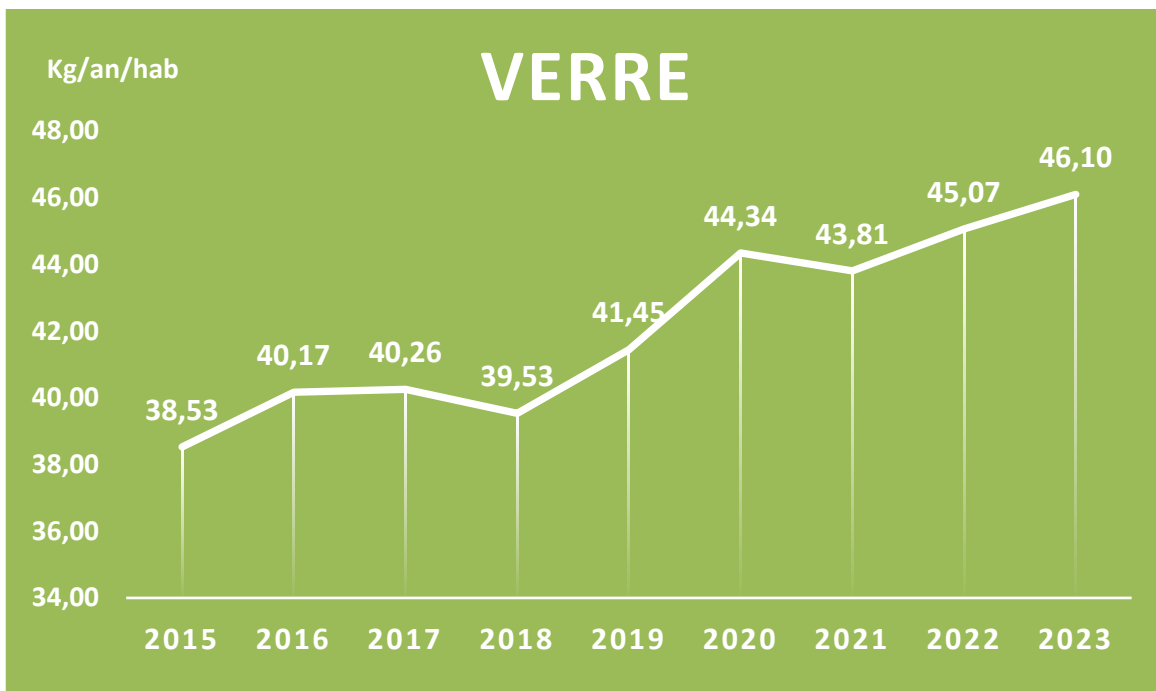
1.3.3.2 Quantités collectées

	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	1 396	30 289	46
Papiers, journaux et magazines	442	30 289	15
TOTAL	1 838	30 289	61

1.3.3.3 Quantités après tri

Données en sortie de centre de tri :

	Résultats SICED 2022 (30 291 hab)		Résultats SICED 2023 (30 289 hab)	
	Qtés en tonnes	Qtés en kg/hab	Qtés en tonnes	Qtés en kg/hab
Verre	1 364	45,04	1 396	46
Papiers, journaux magazines	438	14,46	442	15
TOTAL	1 802	59	1 838	61



1.3.3.4 Organisation de la collecte

La collecte sélective en points d'apport volontaire se réalise en 2 flux :

- verre
- papier, journaux, revues, magazines

Le SICED a optimisé et mis aux normes au nouveau « code couleur » les colonnes à disposition des usagers sur ses 74 points d'apport volontaire.

Ce sont 92 colonnes à papier qui ont été adaptées au code couleur « bleu » et aux consignes de tri correspondantes.

Ce sont 185 colonnes à verre qui ont été adaptées au code couleur « vert » et aux consignes de tri correspondantes.



Pour cela en 2023, le SICED Bresse Nord a décidé de procéder à la création d'un service entretien. Ce technicien, arrivé en poste en janvier 2023, a été chargé de nettoyer, réparer, mettre aux normes, installer puis entretenir régulièrement toutes les colonnes déployées sur l'ensemble du territoire.



1.3.3.5 Informations complémentaires

Une fois toutes les semaines ou toutes les 1,5 semaines, l'équipe de chauffeurs grutiers du SICED collecte les colonnes sur les PAV.



A l'issue de la tournée les déchets sont transférés directement en bennes jumelées au centre de traitement :

- Chez VERALLIA Chalon-sur-Saône, avec 147 bennes pour le verre
- Chez PAPREC à Chalon-sur-Saône, avec 69 bennes pour le papier



En 2023, ce sont 100 voyages pour le verre et 56 voyages pour le papier qui ont été effectués par les agents.

1.3.4 La collecte en déchèteries

6 déchèteries, 7 038 tonnes collectées (hors gravats)

123 968 passages



Données DECHETERIES issues du rapport ODEC 2023



Evolution 2022/2023 :

+ 371 tonnes

+ 5,27 %

2022 : 220 kg/hab

2023 : 232 kg/hab

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture : (hors horaires en cas de fortes chaleurs)

	Date arrêté déclaration	L	M	M	J	V	S	D	Horaires d'été (du 1 ^{er} mars au 31 octobre)	Horaires d'hiver (du 1 ^{er} novembre au 28 février)
Déchèterie de Dampierre-en-Bresse	01/01/1993	X		X			X		lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mercredi : 13h30-18h00	Lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mercredi : 13h30-17h00
Déchèterie de Pierre-de-Bresse	01/01/1993	X	X	X			X		Lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mardi : 8h00-12h00 mercredi : 8h00-12h00	Lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mardi : 9h00-12h00 mercredi : 9h00-12h00
Déchèterie de Saint-Germain-du-Bois	01/01/1993	X	X	X			X		lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mardi : 14h00-18h00 mercredi : 13h30-18h00	lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mardi : 14h00-17h00 mercredi : 13h30-17h00
Déchèterie de Saint-Germain-du-Plain	01/01/1993	X		X		X	X		lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mercredi : 13h30-18h00 vendredi : 14h00-18h00	lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mercredi : 13h30-17h00 vendredi : 14h00-17h00
Déchèterie de Saint-Martin-en-Bresse	01/01/1993	X		X		X	X		lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mercredi : 8h00-12h00 vendredi : 8h00-12h00	lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mercredi : 9h00-12h00 vendredi : 9h00-12h00
Déchèterie Ouroux-sur-Saône	01/10/2009	X		X		X	X		lundi, samedi : 8h00-12h00 14h00-18h00 mercredi : 8h00-12h00 vendredi : 8h00-12h00	lundi, samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00 mercredi : 9h00-12h00 vendredi : 9h00-12h00

En 2023, le SICED a adapté ses horaires d'ouverture en raison des épisodes de chaleur intense attendus pour préserver la santé de ses employés et de ses usagers.



FORTES CHALEURS

HORAIRES d'OUVERTURES

De nos 6 déchèteries

Du 3 juillet au 26 août 2023

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dampierre en Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	FERMEE	7h00-13h00
Ouroux sur Saône	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
Pierre de Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Germain du Bois	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Germain du Plain	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Martin en Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00

Déchèterie de Dampierre-en-Bresse



Déchèterie d'Ouroux-sur-Saône



Déchèterie de Pierre-de-Bresse



Déchèterie de Saint-Germain-du-Bois



Déchèterie de Saint-Germain-du-Plain



Déchèterie de Saint-Martin-de-Bresse



1.3.4.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés :

Déchèteries de	Huiles moteur et alimentaires	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Cartons	Placoplâtre	Plastiques	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage – DEEE - Lampes	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Déchets mobiliers
Dampierre-en-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Pierre-de-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Germain-du-Bois	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Germain-du-Plain	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Saint-Martin-en-Bresse	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Ouroux-sur-Saône	A	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté R : refusé

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Autres déchets dangereux : Déchets de produits agro-chimiques, déchets acides, médicaments non utilisés, déchets de peintures, vernis, encres et colles, petits déchets chimiques en mélange, solvants usés

Cartons : Cartons bruns

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Plastiques : Déchets matières plastiques en mélange

DEEE : Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Métaux : Déchets de métaux ferreux, déchets métalliques

Déchets en mélange - tout venant : Déchets et matériaux en mélange, déchets en mélange

Admission des déchets des professionnels :

Déchèteries de	Origine des déchets	Conditions tarifaires
Dampierre-en-Bresse	Entreprises, artisans et collectivités	Dépôt jusqu'à 5 m3 maximum pour une même catégorie de déchets : Déchets non recyclables, placoplâtre, plastique, végétaux, bois, gravats, par jour sur l'ensemble des déchèteries : 16,00 €/m3
Pierre-de-Bresse		
Saint-Germain-du-Bois		
Saint-Germain-du-Plain		
Saint-Martin-en-Bresse		
Ouroux-sur-Saône		

Conventions « Redevance spéciale » :

Au cours de l'année 2023, 338 conventions « redevance spéciale » ont été conclues avec les professionnels afin de leur permettre d'accéder aux déchèteries du territoire moyennant le paiement d'une redevance.

Sur l'année 2023, ce sont ainsi 717 passages qui ont été enregistrés par le service dans le cadre de ces conventions, pour un montant total de redevances perçues de 9 392,00 €.

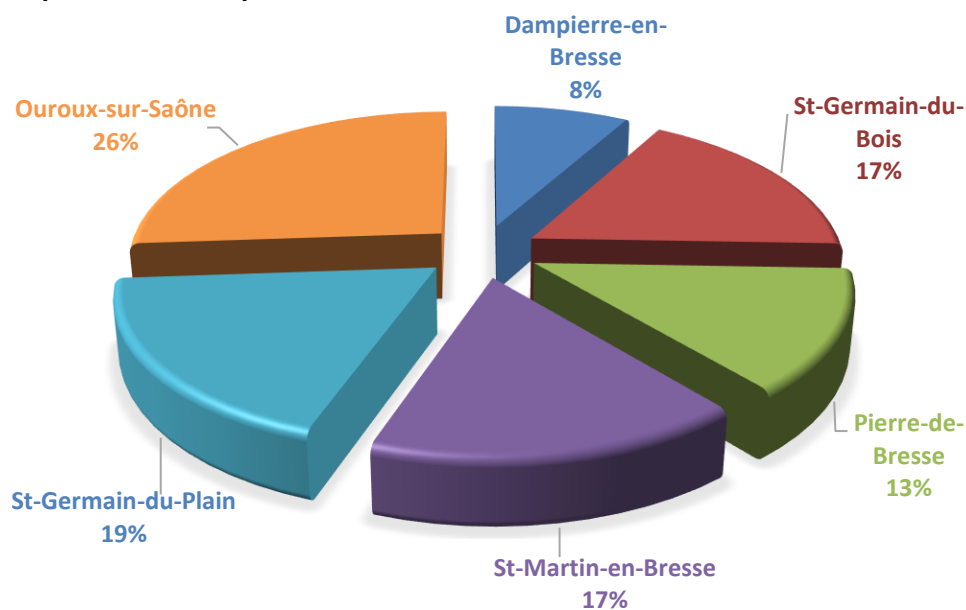
1.3.4.3 Population desservie

Fréquentation des usagers particuliers :

Déchèteries de	Nombre de visiteurs en 2022	Nombre de visiteurs en 2023	Population totale desservie	Population non adhérente desservie
Dampierre-en-Bresse	15 768	10 057	30 289	0
Pierre-de-Bresse	16 963	16 414	30 289	230 (50% Charette-Varennes)
Saint-Germain-du-Bois	22 883	21 433	30 289	0
Saint-Germain-du-Plain	22 502	22 797	30 289	0
Saint-Martin-en-Bresse	19 606	20 375	30 289	287 (10% Bey et 100% St- Didier-en-Bresse)
Ouroux-sur-Saône	26 950	32 175	30 289	
TOTAL	124 672	123 251	30 289	517

Cette baisse de fréquentation est en partie liée à la suppression des Points d'Apport Volontaire verre, papier et emballages dans les 6 déchèteries.

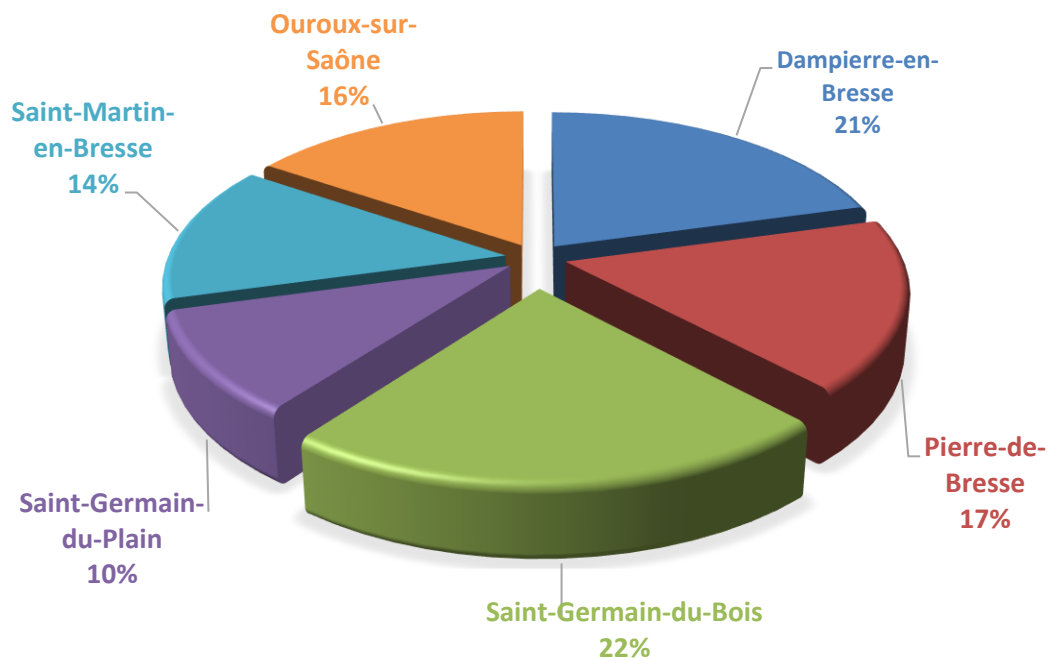
Répartition de la fréquentation des particuliers en déchèteries :



Fréquentation des professionnels :

Déchèteries de	Nombre de visites de professionnels en 2022	Nombre de visites de professionnels en 2023	En % des fréquentations totales
Dampierre-en-Bresse	263	140	0,12 %
Pierre-de-Bresse	182	130	0,10 %
Saint-Germain-du-Bois	230	158	0,13 %
Saint-Germain-du-Plain	93	75	0,06 %
Saint-Martin-en-Bresse	99	101	0,08 %
Ouroux-sur- Saône	157	113	0,09 %
TOTAL	1 024	717	0,58 %

Répartition de la fréquentation des professionnels en déchèteries :



1.3.4.4 Quantités collectées

Déchèteries de	Pierre-de-Bresse	St-Germain-du-Bois	St Germain-du-Plain	St-Martin-en-Bresse	Dampierre-en-Bresse	Ouroux/Saone	Tonnage 2023	Kg/hab INSEE 2023
Cartons	55,48	74,28	63,24	84,16	45,36	77,68	400,20	13,21
Bois traités	131,82	169,02	132,58	179,66	162,16	189,56	983,66	32,48
Déchets verts	Pas de décompte par déchèterie						2 985,08	98,55
Ferrailles	85,71	121,42	84,37	95,93	73,58	101,16	562,17	18,56
DNR	112,30	162,40	109,00	126,80	93,30	128,50	732,30	24,18
DEEE	55,71	75,18	52,96	61,53	44,11	62,94	352,43	11,64
Meubles	102,99	112,40	83,82	92,56	68,86	115,98	576,61	19,04
Huiles végétales	Pas de décompte par déchèterie						0,33	0,01
Recyclerie	0,04				4,85	0,20	5,09	0,17
Pneus	3,90	6,72	3,26	6,39	4,56	5,05	29,88	0,99
Plâtre	35,46	49,60	40,62	34,68	31,82	45,52	237,70	7,85
Plastique dur et mélange							81,34	2,69
Fils électriques							2,53	0,08
Total déchets banals							6 949,32	229,43
Piles	0,70	1,34	0,78	0,73	1,09	0,81	5,45	0,18
Batteries							15,74	0,52
Huiles minérales	2,12	2,24	1,55	2,24	2,24	3,20	13,59	0,45
Huiles polluées	0,1	0,1	0,86	0,1	0,1	0,1	1,36	0,04
Lampes et tubes fluo	Pas de décompte par déchèterie						1,00	0,03
Hors Eco DDS	1,68	2,48	1,48	2,21	2,03	2,84	12,73	0,42
Eco DDS	6,30	8,28	6,11	6,44	4,42	7,14	38,68	1,28
Total déchets dangereux							88,55	2,92
TOTAL DECHETERIES							7 037,87	232,36

En 2023, la collecte des cartons a diminué de 186 T.

La collecte des déchets verts a augmenté de 639 T.

La collecte des DNR a diminué de 338 T.

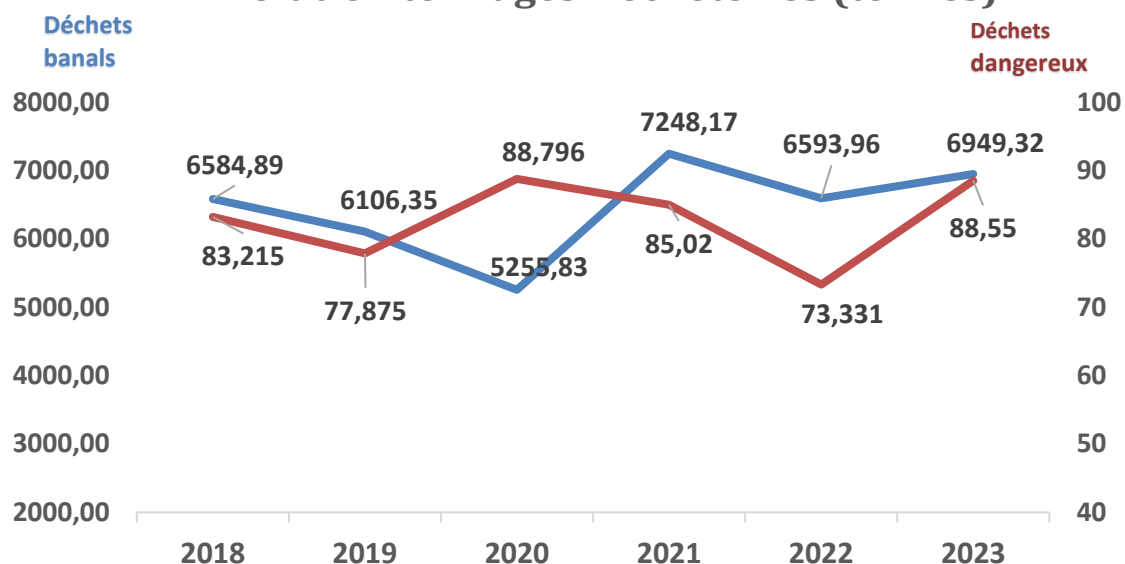
La collecte des déchets Eco DDS a augmenté de 8 T.

La collecte du plastique organisée sur une année complète a augmenté de 61 T.

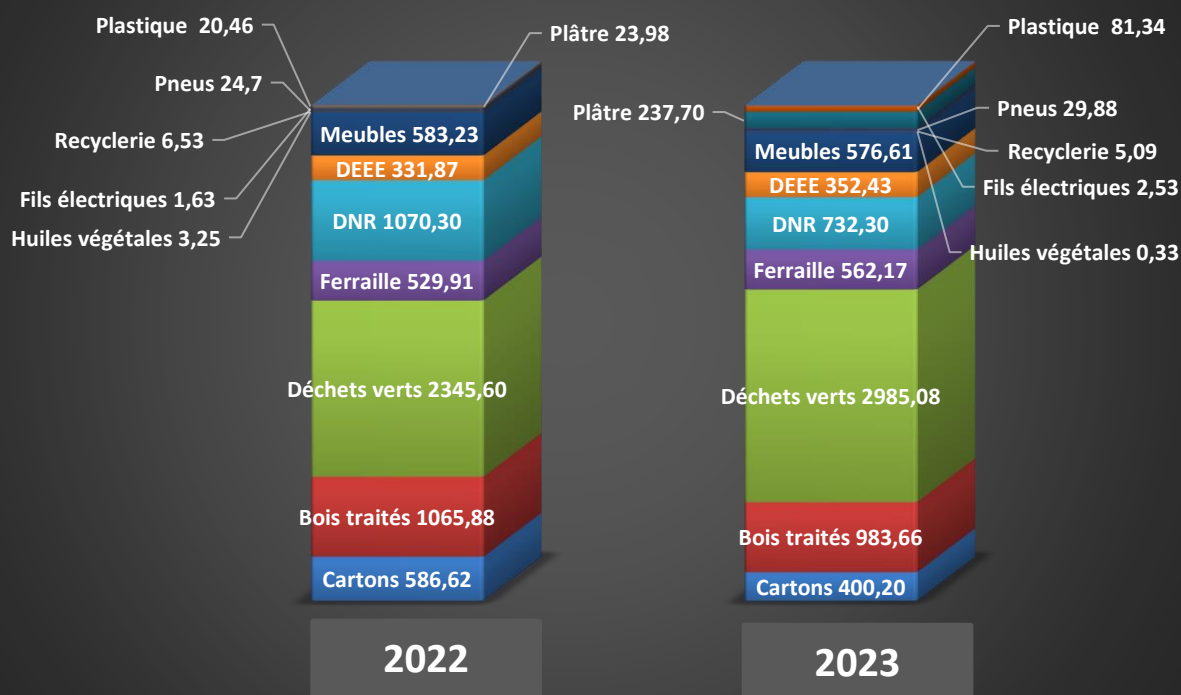
La collecte du placoplâtre organisée sur une année complète a augmenté de 214 T.

Il est à noter que la mise en place de la collecte des OMR et des emballages en porte à porte et les contrôles systématiques des bacs avant collecte ont permis de détourner de ces deux flux des déchets destinés à être collectés en déchèteries : objets, ferraille, carton, chaussures, vêtements...

Evolution tonnages Déchèteries (tonnes)



Déchets banals en déchèterie (tonnes)



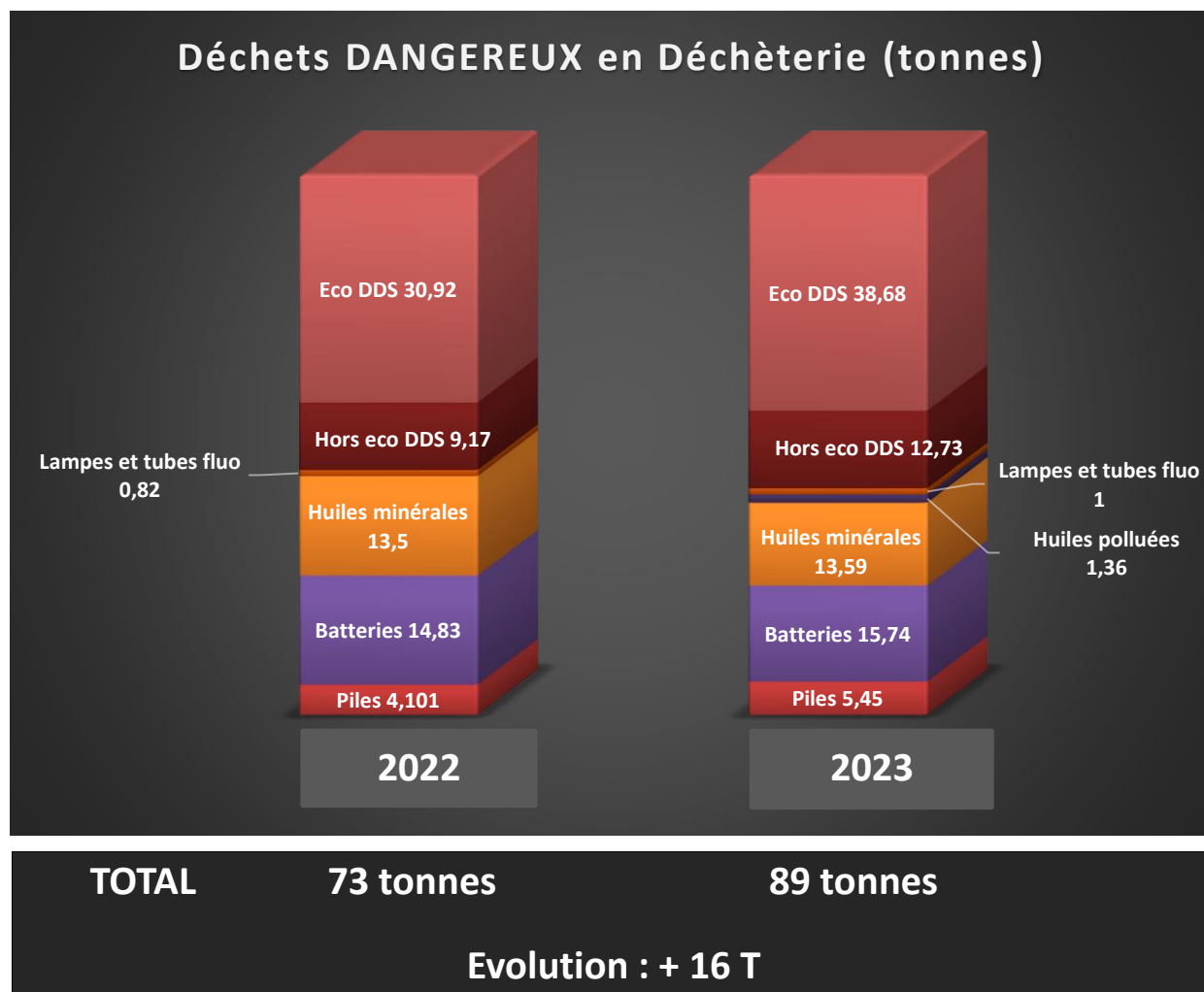
TOTAL

6 594 tonnes

6 949 tonnes

Evolution : + 355 T

Déchets DANGEREUX en Déchèterie (tonnes)



1.3.4.5 Paiements enregistrés en déchèteries

	2022		2023	
Sur facturation	Usagers	1 614 €	Usagers	1 008 €
	Professionnels	22 051 €	Professionnels	9 392 €
Total		23 665 €		10 400 €

1.3.4.6 Projet de modernisation et de sécurisation des déchèteries

Face à la recrudescence des incivilités, des agressions verbales et des mises en danger des agents et des usagers, une réflexion est en cours pour sécuriser et moderniser les déchèteries, une opération de modernisation et de sécurisation des 6 déchèteries a été lancée en 2023.

Cette opération a pour objectifs de :

- les mettre aux normes,
- les équiper d'une vidéosurveillance plus moderne,
- les équiper d'un système d'accès sécurisé avec barrières automatiques,
 - par lecture de plaques minéralogiques ou avec une carte d'accès nominative,
 - limitant le nombre de véhicules sur le quai,

- permettant à un unique agent d'assurer un accueil de qualité et une surveillance,
 - sécurisant les manipulations et déplacements des usagers,
 - limitant le nombre d'accès à l'ensemble des déchèteries du territoire,
 - interdisant temporairement l'accès du public lors des manœuvres de collecte/transfert,
 - permettant une facturation simplifiée du service aux professionnels,
 - sécurisant les interventions de broyage ou de rotation des bennes,
- les équiper d'un système et d'un logiciel de suivi d'activités permettant aux gardiens de maîtriser les enlèvements en haut de quai et bas de quai, notamment les rotations de bennes, les enlèvements et les facturations,
 - les doter d'un règlement intérieur plus complet et protecteur.

Afin de mener une réflexion collective et dégager un large consensus sur ces questions, un groupe de travail a été créé par délibération en date du 22 juin 2023. Il est composé de 12 membres :

- Le Président,
- 6 élus délégués volontaires,
- 2 gardiens de déchèteries,
- Le responsable du service déchèteries,
- Le chef d'exploitation,
- La Directrice Générale des Services.

Les 2 premières réunions de ce groupe de travail auront permis de réaliser un état des lieux global en listant l'ensemble des besoins et des actions à mener et d'arrêter la feuille de route de ce qui doit être réalisé en évaluant les risques.

1.3.4.7 Organisation de la collecte

Chaque jour, y compris le samedi, l'équipe de chauffeurs grutiers du SICED tasse en compactant les déchets dans les bennes pour un gain de place et une optimisation de coûts de transports et collecte les bennes ampliroll dans les 6 déchèteries.



A l'issue de la tournée les déchets sont transférés en bennes jumelées au centre de traitement concerné par le flux.

En 2023, ce sont 616 voyages au minimum qui ont été effectués par les agents.

Tableau des rotations de bennes par déchèterie

matières	BOIS	CARTONS	PLATINAGE	VEGETAUX	DNR	PLÂTRE	MOBILIER	PLASTIQUE
déchèteries								
ST GERMAIN DU PLAIN	28	16	17	69	24	8	41	6
OUROUX S/SÂONE	35	22	16	69	26	9	51	4
PIERRE DE BRESSE	22	9	17	36	24	12	46	3
DAMPIERRE EN BRESSE	40	7	14	51	18	6	30	2
ST MARTIN EN BRESSE	30	22	18	76	27	9	47	3
ST GERMAIN DU BOIS	30	17	20	49	31	12	57	6
SOUS-TOTAUX	185	93	102	350	150	56	272	24
TOTAL	1 232							

1.3.5 Collectes spécifiques

1.3.5.1. Collecte des textiles

Le SICED a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

19 points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et les 6 déchèteries du SICED.

Le tonnage collecté en 2023 (textiles+chaussures) s'élève à 120,30 tonnes dans les communes et les déchèteries du territoire du SICED, soit 4,05 kg/habitant desservi.

Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

1.3.5.2. Collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et lampes usagées

Le SICED a contractualisé :

- Le 09/04/2015 avec Eco System pour la mise en place de la collecte des DEEE,
- Le 08/04/2013 avec Recylum, repris depuis le 01/01/2021 par OCD3E pour la collecte des lampes et tubes fluorescents
- Tous les déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière.

Qtés en tonnes	GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	Lampes	TOTAL	kg/hab
2023	60,401	109,556	26,371	156,099	1,00	353,427	11,67
2022	58,201	104,463	25,814	143,389	0,82	332,69	10,98
2021	63,446	110,563	26,522	183,987	0,90	385,42	12,75
2020	57,50	99,18	28,46	168,39	0,93	354,46	11,70
2019	64,511	102,927	36,102	162,752	0,868	367,16	12,11
2018	63,588	101,834	88,376	97,265	0,811	351,874	11,60
2017	62,120	95,533	42,283	122,555	0,65	323,14	10,69

Evolution 2022/2023 : +20,74 tonnes, soit +6,23 %

1.3.5.3. Recyclerie

La recyclerie a débuté son activité à Branges au mois d'avril 2014.

3 conteneurs étaient à sa disposition dans les déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse, Dampierre-en-Bresse et Ouroux-sur-Saône, afin de pouvoir détourner les déchets récupérables, réparables : mobilier, livres, outillage, vaisselle, DEEE...

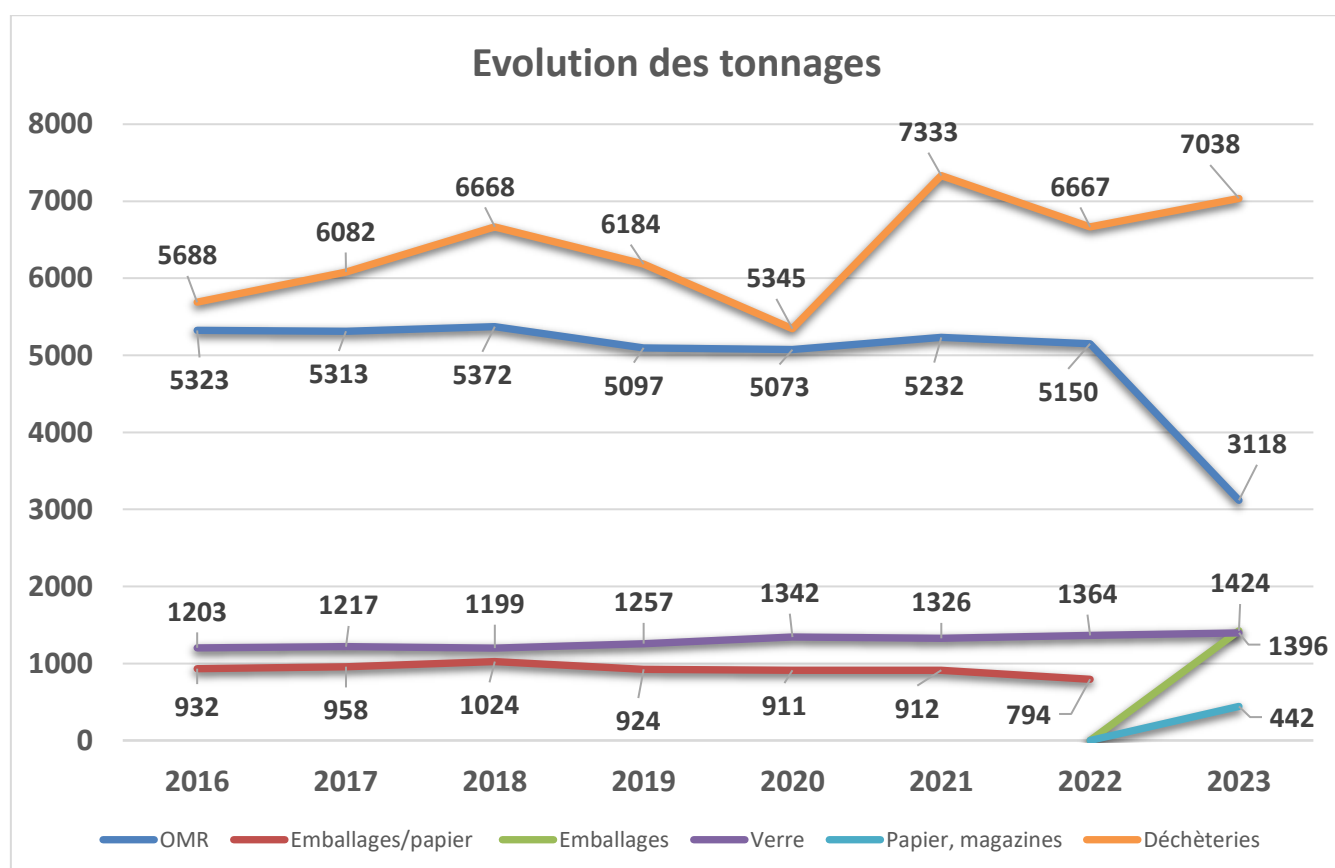
En 2023, la Recyclerie a collecté 6,53 T sur les 3 déchèteries.

Pour information, les habitants du territoire du SICED ont déposé sur le site de Branges 6,18 T d'apports et l'ALGC a procédé à des enlèvements sur rendez-vous pour 1,62 T. Au total, ce sont donc 14,34 T d'apports qui ont été collectés par l'ALGC sur notre territoire.

1.4 EVOLUTION DES COLLECTES

En tonnes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMR	5 323	5 313	5 372	5 097	5 073	5 232	5 150	3 118
Emballages/papier *	932	958	1 024	924	911	912	794	
Emballages								1 424
Verre	1 203	1 217	1 199	1 257	1 342	1 326	1 364	1 396
Papier, magazines								442
Déchèteries	5 688	6 082	6 668	6 184	5 345	7 333	6 667	7 038
CS (textiles)	75	74	73	76	48	82	83	120
TOTAL	13 221	13 644	14 336	13 538	12 719	14 885	14 058	13 538

*NB : cette ligne ne tient pas compte des emballages cartonnettes en mélange intégrés à la ligne Déchèteries avec le carton brun



Pour 2023, les emballages sont collectés en porte à porte (1 424 T) et ne comprennent pas le verre, ni les papiers journaux magazines qui sont collectés en points d'apport volontaire (1 838 T).

1.5 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

***13 538 tonnes de déchets collectés
dont 75% orientés en valorisation matière, biologique et énergétique***

1.5.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages	1 424,00	Centre de tri SYDOM du Jura	39 - Lons-Le-Saunier
Déchets d'emballages en verre	1 396,38	Recyclage Verre – St Gobain Emballages (VERALLIA)	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets papier, journaux, magazines	441,90	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Ordures ménagères résiduelles	3 118,00	Centre d'enfouissement / Usine méthanisation SMET71/ECOCEA	71 - Chagny
Refus de tri	548,17	Centre de tri SYDOM du Jura	39 - Lons-Le-Saunier

1.5.2 Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Huiles minérales usagées	13,59	CHIMIREC CENTRE EST -	39 Montmorot
Déchets textiles		Tri de textiles - Le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Déchets Diffus Spécifiques (filière ECO DDS)	38,68	EDIB	21 - Longvic
Déchets Diffus Spécifiques (filière HORS ECO)	12,725	EDIB	21 - Longvic
Ferraille	562,17	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Déchets de cartons	400,02	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	352,43	Demain Environnement	39 - Lons-Le -Saunier
Encombrants divers (Non recyclables)	732,30	Centre d'enfouissement technique	71 - Chagny -SMET 71 Nord Est
Piles électriques usagées	5,45	Démantèlement-recyclage EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Batteries usagées	15,74	EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Fils électriques	2,53	EPUR CENTRE EST	71 - Macon
Tubes fluorescents & ampoules	1,00	OCAD3E	
Huiles alimentaires usagées	0,33	Incineration avec valorisation énergétique/ Oléovia	69 - Corbas
Déchets verts	2 985,08	LELEDY COMPOST	71- Allériot
Bois traités	983,66	E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Mobilier	576,61	E3R Véolia	21 - Ruffey-lès-Beaune 71 - Chalon-sur-Saône
Plastique dur	50,88	Véolia	71 - Chalon-sur-Saône
Plastique en mélange (depuis octobre 2023)	30,46	E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Placo plâtre	237,70	Centre de tri E3R	21 - Ruffey-lès-Beaune
Pneus	29,88	ALIAPUR	69 - Lyon

1.5.3 Modalités d'exploitation des activités

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin du contrat	Objet du contrat
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie directe				Ramassage des OMR en porte à porte
Collecte des emballages recyclables	Régie directe				Ramassage des emballages recyclables en porte à porte
Collecte sélective	Régie directe				Collecte des PAV
Déchèteries	Régie directe				Gardiennage
Traitement des OMR	Adhésion au SMET Nord Est 71				Valorisation en Biogaz et compost
Traitement des emballages recyclages	Convention	SYDOM du JURA CITEO	01/01/2023		Tri des emballages ménagers
Centre d'enfouissement technique	Adhésion au SMET Nord Est 71				Enfouissement des ordures ménagères et des déchets non recyclables
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries	Marché	EDIB	01/01/2019	31/12/2021	Collecte, tri et traitement des DDS sur le centre de Longvic
Collecte et traitement des déchets verts	Convention	Leledy Compost	09/03/2020	Tacite reconduction	Collecte des déchets verts, apports sur le site Leledy Compost
Collecte et traitement des déchets bois	Convention	Société E3R	30/11/2023	30/11/2027	Collecte des déchets bois
Collecte et traitement des piles	Convention	COREPILE	08 /01/2004	Tacite reconduction	Collecte et traitement des piles
Collecte et traitement des huiles minérales	Convention	CHIMIREC	17/02/2022	Tacite reconduction	Collecte et traitement des huiles minérales
Collecte et traitement des batteries	Convention	EPUR	05/05/2006	Tacite reconduction	Collecte des batteries
Collecte et traitement des fils électriques	Convention	EPUR	31/05/2022	Tacite reconduction	Collecte des fils électriques
Collecte et traitement huiles alimentaires	Convention	OLEOVIA	17/03/2005	Tacite reconduction	Collecte- traitement des huiles alimentaires
Collecte et traitement DEEE	Convention	ECOSYSTEM	03/05/2007	Tacite reconduction	Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques
Collecte et traitement tubes fluorescents & ampoules	Convention	ECOSYSTEM	01/07/2022	31/12/2027	Collecte ampoules, néons
Collecte et traitement radiographies	Convention	Association AMI 71	28/04/2009	Tacite reconduction	Collecte des radiographies

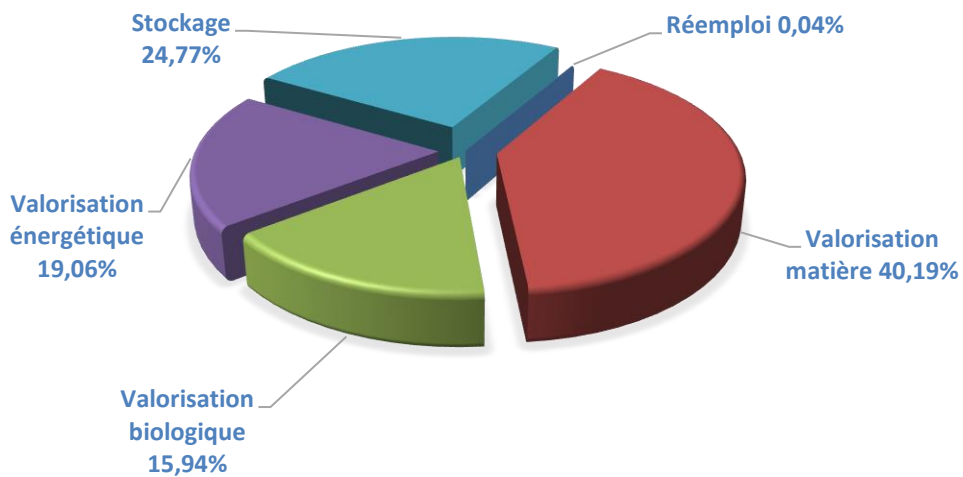
Collecte et traitement consommables informatiques	Convention	PRINTERRE	15/04/2021	Tacite reconduction	Collecte des consommables informatiques vides ou usagés
Collecte et traitement mobilier	Convention	ECO MAISON	31 /03/2014	Durée de l'agrément	Collecte des déchets d'ameublement
Collecte et traitement des pneus	Convention	ALIAPUR			Collecte des pneus usagés
Recyclerie	Convention	ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage)	24/03/2014	Tacite reconduction	Collecte des DEEE, bois, livres, mobiliers, vélos, outillage...
Collecte et traitement des textiles	Convention	Refashion (Le Relais)	01/01/2023	31/12/2028	Collecte des textiles
Collecte et traitement des mobiles usagés	Convention	Orange	30/06/2014	Tacite reconduction	Collecte des mobiles usagés
Collecte et traitement DDS	Convention	ECO DDS	09/04/2019	Durée de l'agrément	Collecte des déchets diffus spécifiques (peintures, solvants,...)
Collecte et traitement plastique dur	Marché	VEOLIA ONYX EST	01/07/2022	31/10/2023	Collecte des matières plastiques mélangées
Collecte et traitement plastique en mélange	Marché	Société E3R	01/11/2023	Tacite reconduction	Collecte plastique en mélange
Collecte et traitement placoplâtre	Marché	Société E3R	01/07/2022	Tacite reconduction	Collecte placoplâtre
Collecte et traitement papier/carton	Marché	Société E3R	23/10/2023	Tacite reconduction	Collecte papier/carton
Collecte et traitement ferraille	Marché	Société E3R	23/10/2023	Tacite reconduction	Collecte ferraille

1.5.4 Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

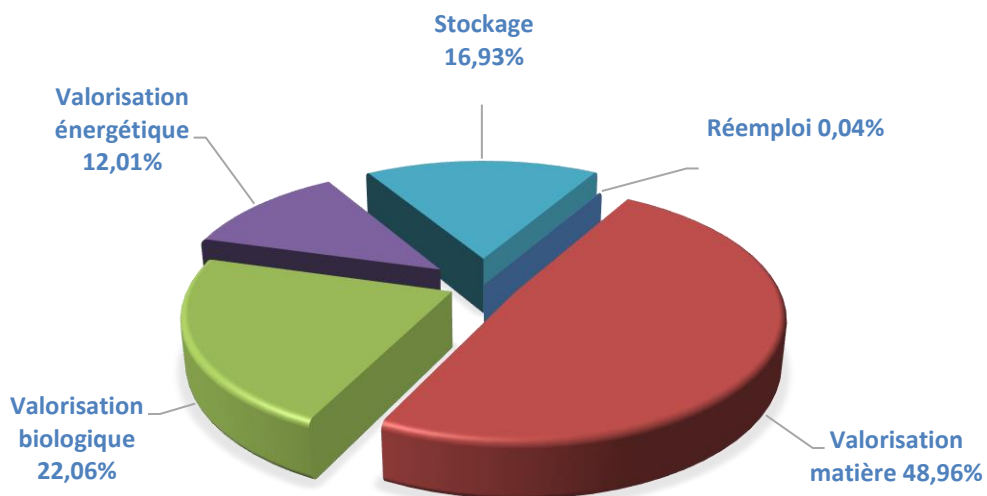
	Réemploi	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab	%
Collecte OMR				1 559	1 559	3 118	103,00	
Collecte emballages		1 424				1 424	47,01	
Collecte sélective		1 838				1 838	60,71	
CS Biodéchets						0	0,00	
CS spécifiques		120				120	3,96	
TOTAL OM hors apports en déchèterie		3 378	0	1 559	1 559	6 500	214,68	48,00%

Déchets Déchèteries	5,09	3 248,71	2 985,08	66,69	732,3	7 038	232,48	52,00%
TOTAL OM et déchèteries	5,09	6 626,71	2 985,08	1 625,69	2 291,30	13 538	447,16	100,00%

- **2022 : 14 058 tonnes collectées**



- **2023 : 13 538 tonnes collectées**



1.5.5 Evolution de la valorisation

%	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réemploi	0,45%	0,64%	0,23%	0,07%	0,17%	0,04%	0,04%
Valorisation matière	29,89%	29,24%	40,74%	41,18%	40,80%	40,19%	48,96%
Valorisation biologique	13,56%	14,96%	12,41%	10,04%	15,99%	15,94%	22,06%
Valorisation énergétique	18,49%	17,93%	17,80%	20,46%	18,55%	19,06%	12,01%
Stockage	37,60%	37,22%	28,82%	28,25%	24,49%	24,77%	16,93%

Près de la moitié des déchets collectés et éliminés sont valorisés.

Nos performances de collectes des OMR et DNR nous ont permis de réduire de près de 8% nos besoins de stockage.

Parallèlement, grâce à la mise en place des Extentions de Consignes de Tri des emballages ménagers en porte à porte et la collecte séparée du plâtre et du plaqtique en déchèterie, la valorisation matière est en hausse de près de 9%.

La hausse de la collecte des végétaux a conduit à une hausse de +6% de la valorisation biologique.

1.6 L'UNITE DE TRANSFERT GEREE PAR : SICED BRESSE NORD

1.6.1. Unité de transfert

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant
Transfert Dampierre-en-Bresse	Régie	SICED Bresse Nord

1.6.2. Tonnages traités

Tonnages transitant par le quai

Provenance	Déchets	Tonnages	Destinations
SICED Bresse Nord	OMR	3 118,00	ECOCEA SMET - Chagny - 71
	Cartons Dampierre-en-Bresse	45,36	E3R - Ruffey-lès-Beaune 21
	Ferrailles Dampierre-en-Bresse	73,58	E3R -Ruffey-lès-Beaune 21
	Déchets verts issus de déchèteries	2 985,08	ETS LELEDY - Allériot 71
	Bois issus des déchèteries	983,66	E3R - Ruffey-lès-Beaune 21
TOTAL		4 220,60	

Seuls, les cartons et la ferraille de la déchèterie de Dampierre-en-Bresse transitent par le quai de transfert (même site). Pour les cinq autres déchèteries les bennes ferraille et cartons sont enlevées directement sur le site par le prestataire.

2. DES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

• FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 159 823 €
RECETTES : 4 651 473 €

EXCEDENT : 491 650 €

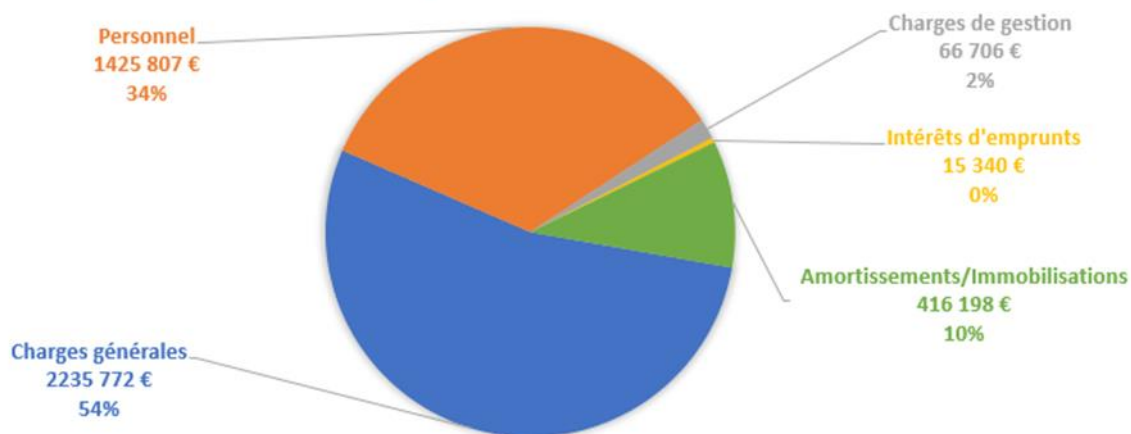
• INVESTISSEMENT

DEPENSES : 2 585 779 €
y compris RAR
RECETTES : 2 615 859 €

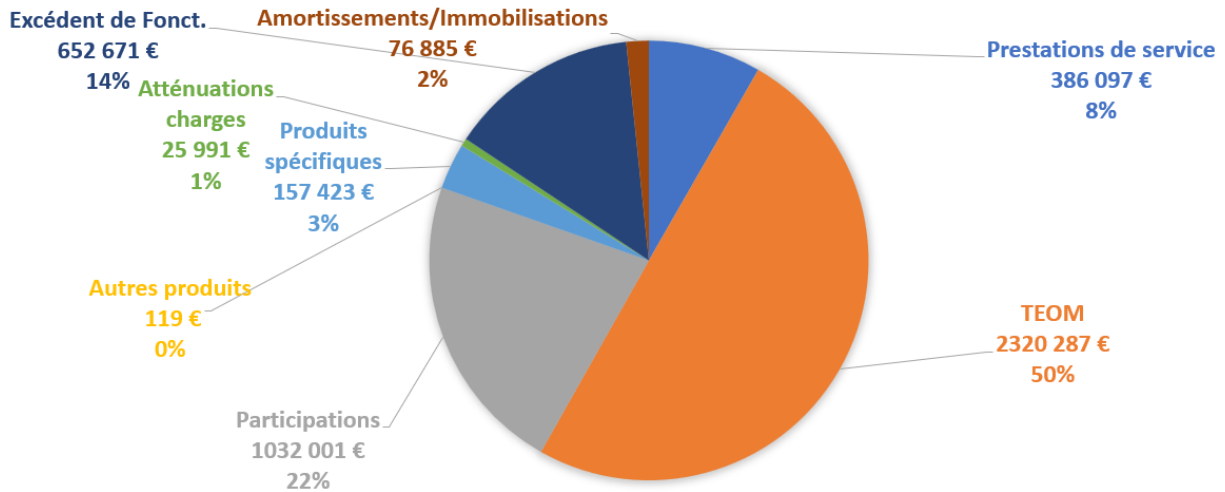
EXCEDENT : 30 080 €

EXCEDENT GLOBAL : 521 730 €

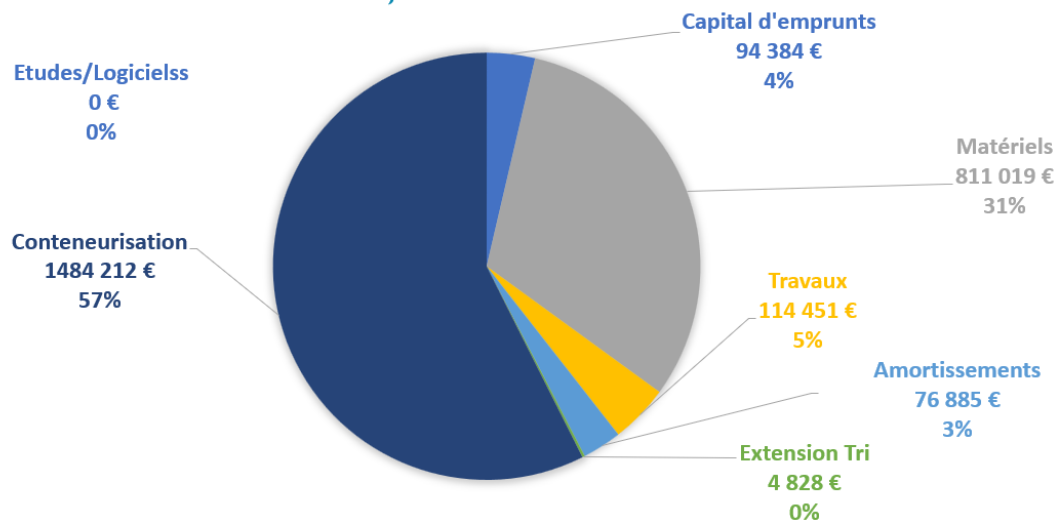
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 159 823 €
TAUX DE REALISATION : 94,82 %



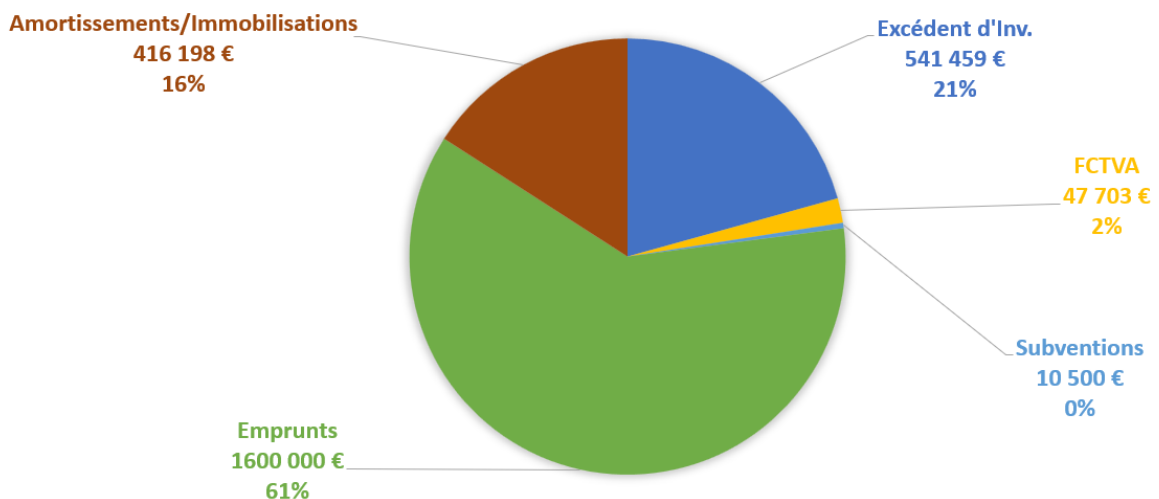
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 651 473 €
TAUX DE REALISATION : 106,45 %



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 585 779 €
TAUX DE REALISATION : 94,26 %

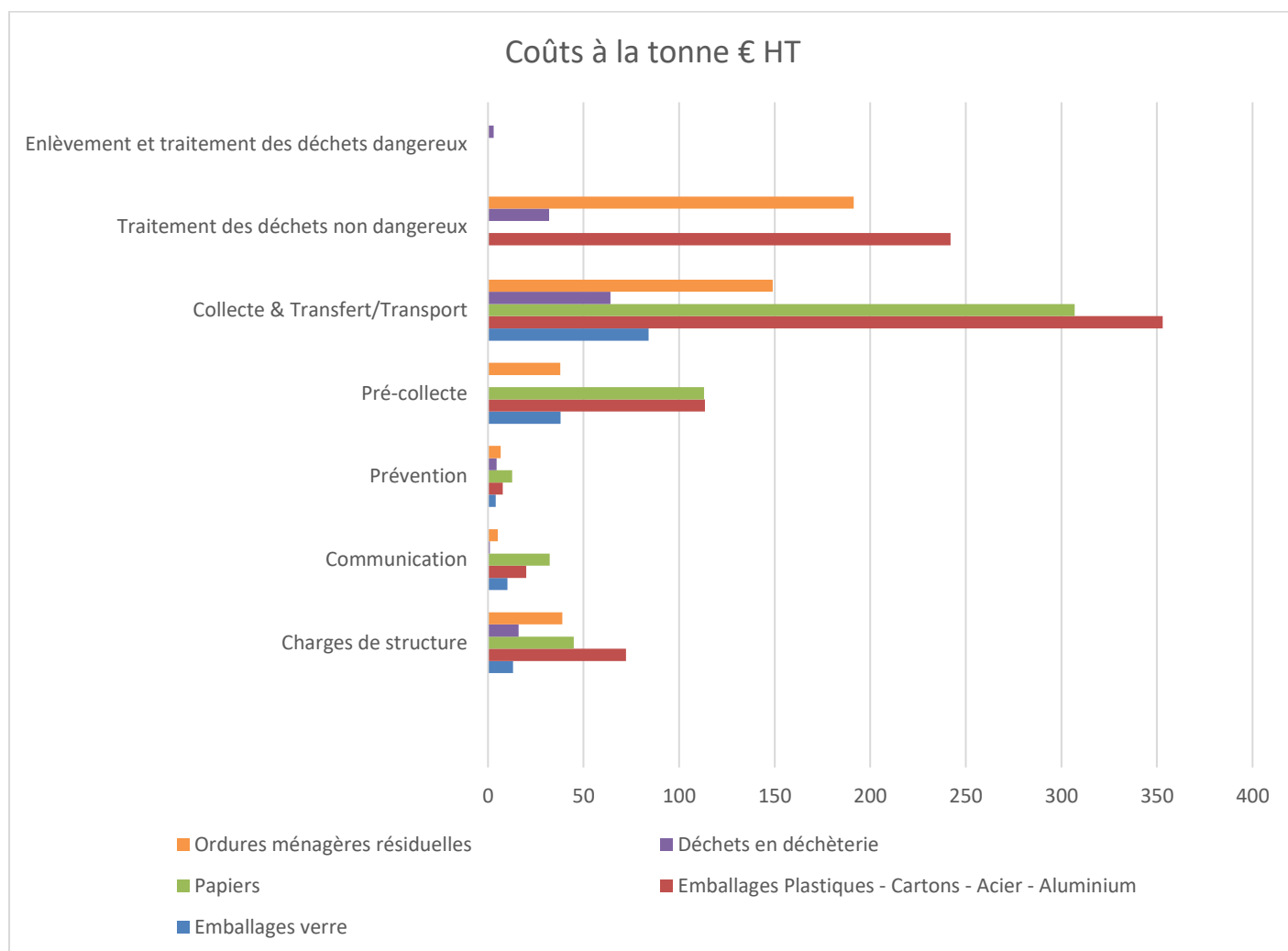


RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 615 859 €
TAUX DE REALISATION : 95,35 %

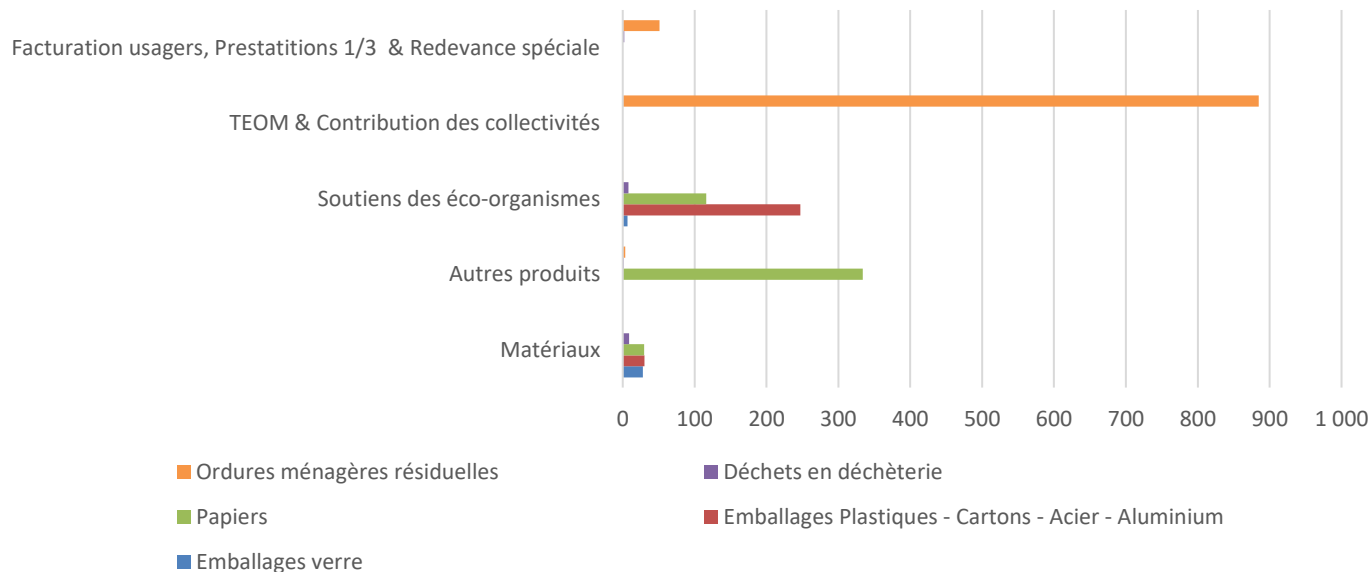


2.2 LA MATRICE 2023

Données provisoires - Etude de la matrice réalisée par le cabinet Elcimaï - En cours de validation par l'ADEME



Produits à la tonne € HT



2.3 LES COUTS AIDES HT 2023 PAR HABITANT

Données provisoires - Etude de la matrice réalisée par le cabinet Elcimaï - En cours de validation par l'ADEME



2.4 LES TARIFS 2023 DES DIFFERENTES PRESTATIONS

PRESTATIONS	TARIFS CONSTATÉS SUR LES DERNIERES FACTURES 2022	TARIFS CONSTATÉS SUR LES DERNIERES FACTURES 2023
Déchets non recyclables Centre de Stockage - Chagny	93,63 € HT/tonne TGAP 45 € HT/tonne = 138,63 € HT/tonne	100,18 € HT/tonne TGAP 52 € HT/tonne = 152,18 € HT/tonne
Ordures ménagères ECOCEA - Chagny	• Part fixe (50 %) 265 670 €	• Part fixe (50 %) 318 804 €

	<ul style="list-style-type: none"> Part variable (50 %) 93,63 € HT/tonne + TGAP 45 € HT/tonne = 138.63 € HT/tonne 	<ul style="list-style-type: none"> Part variable (50 %) 122,17 € HT/tonne + TGAP 52 € HT/tonne = 174,17 € HT/tonne
Transport des matières recyclables des déchèteries aux sites de tri	23 € HT/tonne ferraille 28 € HT/tonne papiers-cartons	23 € HT/tonne ferraille 28 € HT/tonne papiers-cartons
Frais de tri/conditionnement papier-carton déchèteries	35,50 € HT/tonne	35,50 € HT/tonne
Frais de tri/conditionnement cartonnets/briques alimentaires	38,27 € HT /tonne	201,50 € HT /tonne
Frais de tri/conditionnement Emballages plastique	253,33 € HT/tonne	201,50 € HT/tonne
Frais de tri/conditionnement Emballages métalliques	103,06 € HT/tonne	201,50 € HT/tonne
Collecte/transport/traitement des Déchets Diffus Spécifiques	220 € HT /tonne hors TGAP	220 € HT /tonne hors TGAP
Phytosanitaire (hors TGAP)	1 370 € HT/tonne	1 370 € HT/tonne
Acides	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Bases	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Produit labo/chlorate	2 650 € HT/tonne	2 650 € HT/tonne
Aérosols	1 200 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Pâteux	440 € HT/tonne	440 € HT/tonne
Liquides	490 € HT/tonne	490 € HT/tonne
Non identifié	1 700 € HT/tonne	1 700 € HT/tonne
Broyage déchets verts	295 € HT/heure broyage + Forfait déplacement de 195 € HT	-
Broyage Bois	250 € HT /heure broyage + Forfait déplacement de 450 € HT	250 € HT /heure broyage + Forfait déplacement de 450 € HT
Transport + traitement bois broyé	37 € /tonne	37 € /tonne
Compostage déchets verts (agriculteurs)	8,50 € HT/tonne	8,50 € HT/tonne
Compostage déchets verts (Leledy compost)	17,00 € HT/ tonne	17,00 € HT/tonne
Plastique dur Valbara	45,00 € HT/tonne	-
Réception matière non conforme	49,00 € HT/tonne	-
Tri et Traitement plastique	216,00 € HT/tonne	-
Traitement matière non conforme		
Plastique dur Bourgogne Recyclage Tri	-	160,00 € HT/tonne
Traitement Plastique dur Bourgogne		17,00 € HT/tonne
Traitement placoplâtre	175 € HT/tonne	175 € HT/tonne
Traitement pneus hors filière	280 € HT/tonne	280 € HT/tonne

2.5 LES TARIFS DES RACHATS MATIERES 2023

MATIERES	TARIFS PLANCHERS 2023	TARIFS MOYENS RACHATS 2023
Plastique	Mix PE/PP : 50 €/T PET Clair : 150 €/T	Mix PE/PP : 102 €/T PET Clair : 313 €/T
Carton PAV	25,00 €/T	53,75 €/T
Carton déchèteries	30,00 €/T	44,50 €/T
Acier	50,00 €/T	101,00 €/T
Ferraille	52,00 €/T	70,92 €/T
Verre	25,00 €/T	27,85 €/T
Papier	30,00 €/T	30,00 €/T
Aluminium	280,00 €/T	101,00 €/T
Batteries	-	795,50 €/T
Câbles	-	1612,80 €/T
DREE	-	89,28 €/T
Mobilier (toutes matières confondues)	-	46,13 €/T

2.6 LES TARIFS 2023 DES DIFFERENTES PRESTATIONS DU SICED

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Communes adhérentes

Salles de fêtes

Forfait annuel de redevance spéciale pour 1 collecte par semaine

Capacité de la salle inférieure à 50 personnes	86,00 €
Capacité de la salle comprise entre 50 et 99 personnes	201,00 €
Capacité de la salle comprise entre 100 et 149 personnes	280,00 €
Capacité de la salle comprise entre 150 et 199 personnes	359,00 €
Capacité de la salle comprise entre 200 et 249 personnes	444,00 €
Capacité de la salle comprise entre 250 et 299 personnes	524,00 €
Capacité de la salle supérieure à 300 personnes	602,00 €

Forfait annuel de redevance spéciale pour 2 collectes par semaine

Capacité de la salle comprise entre 50 et 99 personnes	292,00 €
Capacité de la salle comprise entre 100 et 149 personnes	414,00 €
Capacité de la salle comprise entre 150 et 199 personnes	535,00 €
Capacité de la salle comprise entre 200 et 249 personnes	663,00 €
Capacité de la salle comprise entre 250 et 299 personnes	785,00 €
Capacité de la salle supérieure à 300 personnes	907,00 €
Cantines	
Forfait annuel de redevance spéciale pour 1 collecte par semaine	
Capacité de la cantine jusqu' à 25 rationnaires	134,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 26 et 49 rationnaires	232,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 50 et 74 rationnaires	353,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 75 et 100 rationnaires	505,00 €
Capacité de la cantine supérieure à 100 rationnaires	590,00 €
Forfait annuel de redevance spéciale pour 2 collectes par semaine	
Capacité de la cantine jusqu' à 25 rationnaires	201,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 26 et 49 rationnaires	347,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 50 et 74 rationnaires	524,00 €
Capacité de la cantine comprise entre 75 et 100 rationnaires	761,00 €
Capacité de la cantine supérieure à 100 rationnaires	882,00 €
Campings	
Forfait annuel de redevance spéciale pour 1 collecte par semaine	
Lays-sur-le-Doubs	639,00 €
Saint-Germain-du-Bois	426,00 €
Mervans	329,00 €
Montjay	286,00 €
Forfait annuel de redevance spéciale pour 2 collectes par semaine	
Lays-sur-le-Doubs	962,00 €
Saint-Germain-du-Bois	639,00 €
Mervans	493,00 €
Montjay	432,00 €
Etablissements publics ou privés ayant des activités tertiaires non assujettis à la TEOM	
Etablissements privés producteurs de plus de 1 100 litres de déchets par semaine assujettis à la TEOM	
Situés sur le territoire du SICED	
Le litre de déchets collectés pour une collecte par semaine	0,09 €
Le litre de déchets collectés pour deux collectes par semaine	0,14 €

Communes, établissements publics ou privés et associations	
Situés sur le territoire du SICED	
Le litre de déchets collectés pour une collecte occasionnelle	0,09 €
Forfait de mise à disposition pour l'occasion de 3 bacs roulants de 660 litres	106,00 €
Le litre de déchets collectés pour une 2 ^{ème} collecte hebdomadaire à titre saisonnier	0,14 €
COMPOSTAGE	
Composteur en bois d'une capacité de 570 litres - l'unité	32,00 €
DECHETERIES	
Communes non adhérentes	
Forfait annuel de redevance spéciale pour les communes du SIRTOM de Chagny autorisées à accéder aux déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse et Pierre-de-Bresse - par habitant	19,00 €
Professionnels conventionnés installés sur le territoire du SICED	
Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00 €
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00 €
Professionnels conventionnés installés hors du territoire du SICED	
Attribution de la 1 ^{ère} carte d'accès	Gratuite
Renouvellement de la carte d'accès perdue ou détériorée	15,00 €
Dépôt jusqu'à 5 m ³ maximum pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	32,00 €
Particuliers	
Dépôt des 2 premiers m ³ pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries	Gratuit
Dépôt des 3 ^{ème} /4 ^{ème} /5 ^{ème} m ³ (dans la limite de 5 m ³ maximum autorisés) pour une même catégorie de déchets : déchets non recyclables - placoplâtre - plastique dur - végétaux - bois - déchets inertes (gravats) - par jour sur l'ensemble des déchèteries - le m ³	16,00 €

3. LA PREVENTION DES DECHETS

3.1 LES ACTIONS REALISEES EN 2023

- 1 règlement de collecte précisant en détail l'ensemble des conditions et modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 32 articles de presse en 2023
- 92 publications Facebook, plus de 21 000 visites, ainsi que 412 mentions « j'aime »
- De nombreux supports affiches, flyers, publications pour faciliter le geste de tri des usagers



- 34 chroniques Radio Bresse enregistrées en partenariat avec le SIVOM du Louhannais





3.2 LA SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES DECHETS

- 11 animations scolaires pour 438 élèves
- 4 animations en centres aérés pour 137 enfants
- 9 foires/marchés/brocantes pour 484 personnes
- 1 animation en entreprise pour 50 personnes



- 1 journée Portes Ouvertes avec :
 - 260 visiteurs
 - 102 retours à notre questionnaire de satisfaction :
 - 74 personnes très satisfaites
 - 27 satisfaites
 - 1 peu satisfaite



Au total
20 journées d'animation
1 369 personnes sensibilisées

3.3 LE REEMPLOI

- 1 chronique Radio Bresse sur la réparation et les Repair Café

3.4 LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Des flyers ont été mis à disposition des usagers pendant les foires



- 1 chronique Radio Bresse sur les recettes anti-gaspi

3.5 LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

- 360 composteurs vendus (depuis 2012 : 3 856 composteurs distribués)
- Sensibilisation à l'utilité du compostage sur les foires

3.6 LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS CITEO

- Animations auprès des écoles et centres de loisirs
- Animations sur les foires
- Publications de rappels de tri sur les réseaux sociaux
- Création d'outils pédagogiques adaptés
- Embauche d'une ambassadrice de tri
- Dépôt d'avertissements si problèmes de tri constatés pour la collecte
- Conteneurisation des bacs emballages avec consignes de tri rappelées sur les bacs jaunes

3.7 LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEPOTS SAUVAGES

En 2023, les dépôts sauvages constatés sur le territoire n'ont pas tous été répertoriés.

Cependant, ceux constatés par le SICED sur les Points d'Apports Volontaires (PAV) permettent d'en mesurer l'ampleur.



Ces dépôts sauvages sont au nombre de 11 avec :

- Janvier : PAV route de Pierre à La Chapelle-Saint-Sauveur
- Février : PAV à Poulans
- Mars : PAV à Baudrières
- Avril : PAV cimetièrre à La Chapelle-Saint-Sauveur
- Mai : PAV à Montjay - PAV à Poulans - PAV à Saint-Bonnet
- Août : Etang à Saint Germain-du-Bois
- Octobre : Bureaux du SICED Serley
- Novembre : Déchèterie de Dampierre-en-Bresse (sacs lancés sur la benne à toit à l'entrée) - PAV cimetièrre à La Chapelle-Saint-Sauveur

Ces dépôts sauvages sont systématiquement triés par l'agent de prévention et photographiés. Chaque dépôt sauvage fait l'objet d'un rapport versé aux archives.

Les déchets sont triés et redirigés vers les filières adéquates.

Si des coordonnées exploitables sont retrouvées dans les déchets, les services de Gendarmerie sont alertés et se déplacent pour constater le dépôt et amender l'utilisateur responsable.

4. GLOSSAIRE

OMR	Ordures Ménagères Résiduelles	PAV	Point d'Apport Volontaire
C1	Collecte 1 fois par semaine	PR	Point de Regroupement
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes	DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DV	Déchets Verts	DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
CS	Collecte Sélective	GEM F	Gros électroménager froid
TEOM	Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères	GEM HF	Gros électroménager hors froid
REOM	Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères	PAM	Petit appareil ménager
PAP	Porte à Porte	OMA	Ordures ménagères assimilées